

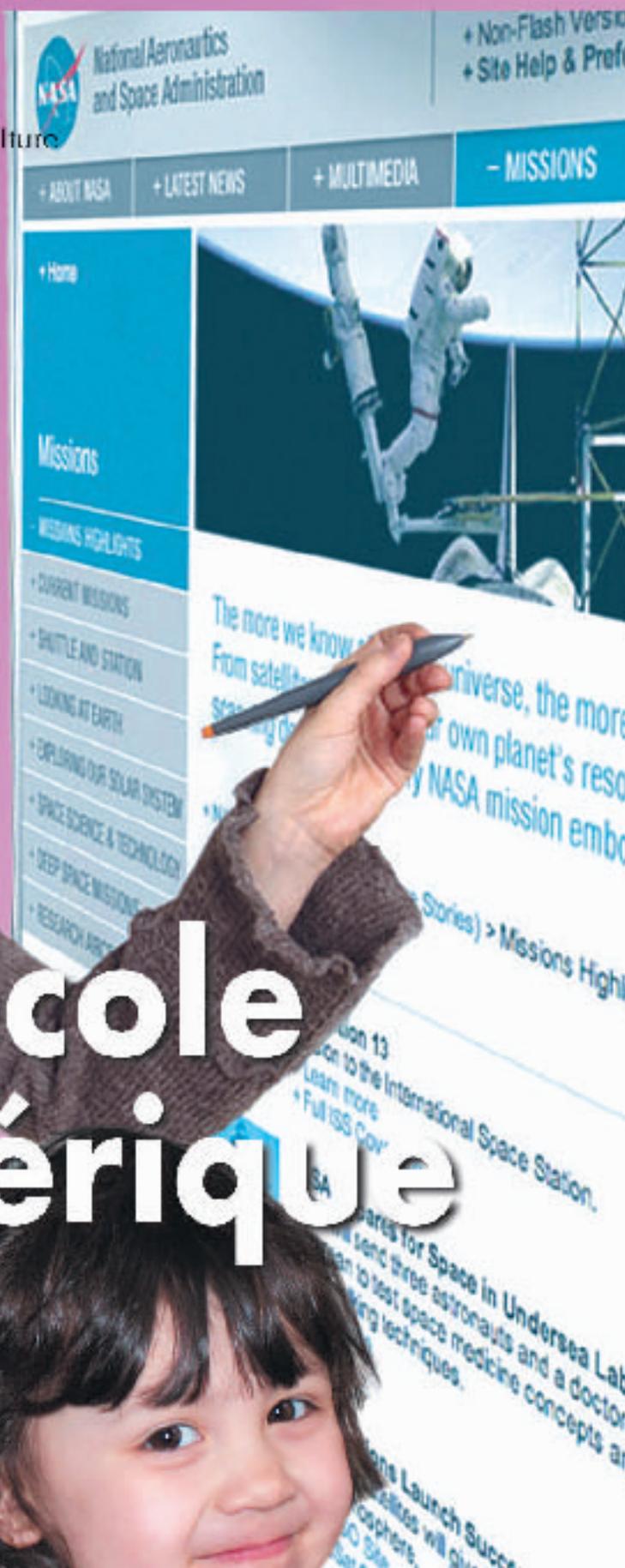
POUR

L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

**Baudelot
contre l'élitisme**

**Manifestation
le 13 juin**

L'école numérique



Valeurs mutualistes, esprit gagnant !



Foto.com/stock - J. van der Bruggen

Sens de l'écoute, recherche du meilleur rapport qualité prix possible... Les valeurs mutualistes de la GMF l'incitent à innover au quotidien, à la plus grande satisfaction de ses sociétaires.

Certains assurés ont tenu à placer des contrats auprès de leurs clients. D'autres préfèrent voir leurs derniers au centre de leurs préoccupations. C'est le cas de la GMF : l'attention constante portée aux sociétaires, dans le respect des valeurs mutualistes qui animent l'entreprise au quotidien, lui permet de se distinguer par des innovations

ils bénéficient en effet d'une réduction de 25% sur leur première année de cotisation, et ce pour tous les contrats d'assurance. Autre valeur qui perdure concrètement, la solidarité : quelques centimes d'euro sont systématiquement prélevés sur chaque contrat d'assurance afin d'alimenter un fonds spécial, GMF Solidarité, qui vient en aide aux personnes dans une situation particulièrement difficile. Par ailleurs, au sein de chaque agence GMF, un chargé de mission médiateur membre de l'Association Nationale des Secétaires, représente les sociétaires.

Si la compétitivité des tarifs demeure la motivation essentielle des nouveaux assurés, à la GMF le mutualisme est bien ce qui les fait rester. Un chiffre le prouve : 97% des sociétaires sont satisfaits des services de leur mutuelle.

Patrice Forget, Directeur Général de la GMF
« Ne jamais permettre qu'un sociétaire se retrouve dans une situation difficile »

- À la GMF, nous offrons des assurances aux meilleures conditions possibles. Mais nos questions de santé des garanties qui, à nos yeux, sont essentielles ! Pour cette raison, nous ne proposons aucun contrat sans assistance. L'assurance mutuelle de la mutuelle, indiquée sur le contrat, est responsable d'un accident, est aussi automatiquement incluse dans l'assurance auto, de même que l'assistance psychologique. Tous ces choix découlent d'une véritable logique de service et de conseil.

remarquables. Ainsi a-t-elle été la première à proposer l'assistance 24h dans les années 80, l'assistance psychologique, la déclaration des sinistres par téléphone, et via Internet tout récemment... Des produits et services innovants vite copiés par le marché.

JUSTE PRIX ET SOLIDARITÉ

Cette conception moderne du mutualisme est plus que jamais en phase avec les préoccupations actuelles des assurés. Le coup de pouce donné aux jeunes fonctionnaires de moins de 30 ans en est un exemple. Outre l'absence de surprime pour conducteur novice,

L'UNION FAIT LA FORCE

Les mutuelles d'assurances sont nées à l'initiative de groupes socio-professionnels désireux de couvrir leurs risques à moindres frais. Dans les années 30, alors que l'automobile se généralise peu à peu, leur vocation est notamment de rendre accessible l'assurance auto à une population d'automobilistes modestes. Le principe est clair : la mutuelle ne rémunère ni courtier, ni actionnaire ; le soc étatique ne paie que ce qu'il achète. Une réalité qui conserve tout son sens aujourd'hui.



Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Gérard Aschieri
Rédaction :
Marianne Baby
Jean-Michel Drevon,
Emmanuel Guichardaz
Élizabeth Labaye,
Claudie Martens,
Jacques Mucchielli,
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

GMF p. 2
MAIF p. 23
Fédération Française
de cardiologie p. 31
Quo Vadis p. 32

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

13 juin, nouvelle étape 5

Prison, la lutte des surveillants 7

publiques

Santé au travail 9

éducatives

Formation des enseignants 11

Violences à l'école 12

Congrès

Appels à candidatures 20

c'est demain

Automobile,
une industrie en crise 24

culture

Bronzez malin 26

DOSSIER

L'école numérique

Si aujourd'hui, la quasi-totalité des établissements scolaires sont équipés et connectés, l'ensemble des possibilités offertes par l'usage du numérique à l'école reste à explorer, pour que chaque acteur puisse se les approprier.



DR

Christian Baudelot

Ce mois-ci, nous avons rencontré Christian Baudelot à l'occasion de la sortie du livre « L'élitisme républicain », co-écrit avec Roger Establet.



DR

édito

Tous ensemble le 13 juin



Gérard Aschieri

Les huit organisations syndicales qui sont unies dans l'action depuis janvier viennent de réaffirmer leur volonté d'obtenir ensemble d'autres réponses à la crise en actualisant et précisant leur plate-forme commune : il s'agit de mettre patronat et gouvernement devant leurs responsabilités en exigeant des réponses urgentes sur un certain nombre de points prioritaires, depuis l'augmentation du SMIC et des minima sociaux à un plan pour l'emploi des jeunes en passant par l'abandon des suppressions de postes dans la fonction publique ou celui de la défiscalisation des HS et du bouclier fiscal.

Dans ce contexte la journée d'action du 13 juin sera marquée par des manifestations unitaires dans toute la France rassemblant salariés du privé et du public, retraités, jeunes. De la réussite de cette journée dépendra sans nul doute la force de notre interpellation et pour une part la volonté et la capacité de poursuivre en commun. C'est dans cet esprit qu'il importe que nous soyons tous ensemble le plus nombreux possible.

Partage des profits ?

Après avoir lancé l'idée du partage des profits en trois tiers (1/3 investissement, 1/3 actionnaires et 1/3 salariés), Nicolas Sarkozy a demandé un rapport au directeur de l'INSEE, Jean-Pierre Cotis. Celui-ci estime que le partage de la valeur ajoutée est resté stable et que « le choix d'une protection sociale de haut niveau » explique en partie la croissance « extrêmement faible » des salaires nets. Il note l'écart de croissance des salaires : « La part de la masse salariale perçue par les 1 % les plus riches... s'est accrue d'un point en dix ans ». Il constate que « Les dividendes nets représentent 16 % de l'excédent brut d'exploitation de sociétés non financières en 2007, contre 7 % en 1993 » sans en tirer de conclusion ! Les profits se répartissent en 57 % pour l'investissement, 36 % pour les revenus du capital, 7 % pour l'épargne salariale. On voit mal diminuer la part des investissements ! Mais si le président veut réduire les inégalités, pourquoi ne propose-t-il pas de transférer une partie des revenus du capital vers les salaires et de revenir sur le bouclier fiscal ?

> AFGHANISTAN

Femmes bafouées



© CADIEU/NAIA

a été porté à 16 ans) la loi stipule qu'un époux chiite a droit à des relations sexuelles avec sa femme un minimum d'une fois tous les 4 jours, sauf si la femme est malade... Si les femmes chiites afghanes sont ainsi livrées à une loi, qui justifie ce que les associations de défense des droits des femmes ont qualifié de viol conjugal, au nom d'obscurs calculs électoraux, les statistiques en disent long sur la situation

Le 31 mai dernier, le président Karzai apposait sa signature sur une loi qui expose les femmes chiites à un contrôle quasi total de leur vie sociale par leurs maris. La constitution afghane prévoit en effet que les Chiites, qui représentent 10 à 15 % de la population, ont droit à leur propre code de la famille. Selon cette loi, les femmes ne peuvent travailler sans l'autorisation de leur mari, les filles aller à l'école sans celle de leur père. Si la disposition permettant aux hommes d'épouser des enfants de 9 ans a finalement été écartée, (l'âge légal

des femmes afghanes : une espérance de vie de 42 ans, 80 % sont illettrées, les mariages sont imposés dans 90 % des cas. Elles donnent naissance à 7 enfants en moyenne.

Au Pakistan dans les régions passées sous contrôle Taliban, une mesure interdisant l'accès des filles à l'éducation a été promulguée. 80 000 enfants ont cessé d'aller à l'école depuis janvier, des dizaines d'écoles ont été dynamitées, des enseignantes exécutées.

MARIANNE BABY

MÉTIER

Un violon à Boulogne

Agnès Reverdy, professeur de violon au conservatoire de Boulogne-Billancourt, fait partager sa passion du violon à une classe de 22 élèves, de 7 à 22 ans, à raison d'une demi-heure, 3/4 d'heure ou 1 heure hebdomadaire, en fonction du niveau d'études. Fonctionnaire territoriale de catégorie A, titulaire du C.A, elle doit 16 heures d'enseignement par semaine, souvent dépassées, notamment dans la période des examens et concours où elle prend sur son temps libre pour préparer ses élèves. Un professeur peut aussi exercer son art en jouant dans un orchestre professionnel, mais il ne peut exercer les deux activités à temps plein. Pendant les vacances, elle est sollicitée pour donner des cours dans des stages ou académies de violon. Si les musiciens ne constituent pas une profession fortement syndiquée, Agnès est syndiquée depuis sa jeu-



Agnès Reverdy
Professeur de violon

nesse et a été élue des personnels du conservatoire. Ayant quitté la CFDT pour la FSU après 2003, elle est aujourd'hui membre SDU-CIAS 92 mais n'a plus la possibilité de représenter les personnels, la municipalité de Boulogne ayant jugé la FSU non représentative ! Elle reste sollicitée par ses collègues car le conservatoire vit sous la menace de suppression de postes en cas de départ en retraite et la préoccupation majeure est celle de la baisse des subventions. L'état mettant moins d'argent, les collectivités sont davantage sollicitées et parfois réticentes à valoriser le conservatoire. Les nouvelles organisations : transformation du Conservatoire National de Région en Conservatoire à Rayonnement Régional, puis regroupement de conservatoires ou d'écoles de musique d'une communauté d'agglomération laissent présager des coupes sombres. Pour Agnès, c'est bien l'avenir de la culture qui est en jeu.

Elizabeth Labaye

> ACTION UNITAIRE

Manifestations le 13 juin

Si l'ampleur des mobilisations depuis janvier a permis d'obtenir de premiers résultats¹, ceux-ci demeurent très insuffisants, au regard des revendications exprimées et alors que la crise continue de s'aggraver.



© CADIEUNAJA

Le 1^{er} mai, pour la première fois cette année, a rassemblé l'ensemble des organisations syndicales.

Le 26 mai, les huit organisations syndicales, ont tenu une conférence de presse commune à l'occasion de la quatrième journée nationale d'action. Elles y ont fortement interpellé Patronat et Gouvernement et appelé à mani-

fester dans tous les départements le 13 juin. Le « groupe des huit »² exige du gouvernement qu'il mette le « social » au centre de sa politique économique avec comme priorité la suppression de la défiscalisation des heures supplémentaires et du bouclier fiscal, la mise à contribution des stock-options au titre de la solidarité. Les ressources nouvelles ainsi dégagées doivent permettre de prendre immédiatement des mesures pour l'emploi public (rétablissement des emplois supprimés dans la fonction publique pour 2009, pas de nouvelles suppressions pour 2010), de revaloriser le SMIC, les minima sociaux, les pensions et retraites, de mettre en œuvre un plan ambitieux en faveur de l'emploi et de la qualification des jeunes, d'ouvrir de réelles négociations salariales pour les fonctionnaires. Toute aide publique aux entreprises, tout allègement de cotisations sociales doit être conditionnées à des contreparties mesurables en matière d'emploi,

de qualification et de rémunération. Le patronat doit de son côté assumer ses responsabilités et engager des négociations sur la répartition et la redistribution des richesses produites dans les entreprises, l'amélioration des salaires et la reconnaissance des qualifications, l'utilisation des aides publiques au bénéfice de l'emploi, un accès facilité pour tous au chômage partiel, l'amélioration de la durée et du niveau de son indemnisation, associés à des formations qualifiantes. Au moment où se préparent les manifestations du 13 juin dans tous les départements, le gouvernement fait la sourde oreille. Le patronat, contraint par la mobilisation de rencontrer les confédérations, le 27 mai, a accepté le lancement dès le 10 juin d'une négociation sur la gestion sociale des conséquences de la crise sur l'emploi. Mais les salaires, la répartition des richesses, les droits d'intervention collective dans les entreprises restent autant de sujets tabous pour lui. Pour obtenir des réponses authentiques, la mobilisation doit se poursuivre. La journée nationale de manifestations du samedi 13 juin en est la prochaine étape interprofessionnelle.

CLAUDIE MARTENS

1. par exemple la création du fonds d'investissement social (FISO), doté de 2,5 à 3 milliards d'euros.
2. CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires et UNSA.

Travail le dimanche

Brice Hortefeux remet ça. Alors que cette proposition avait été retirée en janvier tant elle faisait polémique y compris dans la majorité, il s'est dit favorable à des dérogations, afin d'ouvrir de nouveaux commerces le dimanche dans certaines zones des agglomérations de Paris, Marseille et Lille ainsi que les commerces (hors grandes surfaces) dans les zones touristiques et thermales. Il a certes rappelé l'importance du repos dominical « qui est le temps de la pratique religieuse chrétienne » afin de calmer son camp Mais une proposition

de loi a été déposée en ce sens et devrait être débattue courant juillet, au nom de la préservation et de la création d'emploi. Alors que tous les jours des entreprises licencient à tour de bras, il est paradoxal de vouloir faire travailler le dimanche ceux qui ont - encore - un emploi ! La ficelle est grosse. Il s'agit une nouvelle fois de s'en prendre aux droits des salariés, de démanteler peu à peu toutes les garanties acquises au fil du temps. Une journée pour préserver le lien familial, social, culturel, c'est encore trop ?

➤ SYNDICALISME

Les choses bougent

La direction de la FSU a sollicité des rencontres bilatérales, aux plus hauts niveaux, avec la direction confédérale CGT d'une part et avec celle de Solidaires d'autre part, pour confronter ses analyses et tester les volontés communes.



Ces rencontres ont permis de dégager des convergences de points de vue sur la situation sociale et économique, sur la démarche revendicative et sur les questionnements fondamentaux posés à toutes les organisations syndicales, en particulier, le rapprochement de forces syndicales aujourd'hui dispersées, dans une construction radicalement différente des manœuvres d'appareil et électoralistes qui d'ailleurs ont fait long feu. Elles ont également échangé sur les questions que leur pose notamment la nouvelle loi sur la représentativité (dans le public comme dans le privé). La construction et le développement de la campagne « le Service public est notre richesse », aux niveaux national et départemental avec la CGT et Solidaires est depuis déjà plus

d'un an un exemple important et efficace mais qui montrent aussi toutes les difficultés à dépasser. Des groupes de travail se mettent en place pour concrétiser et impliquer les salariés. À l'initiative de la CGT et de la FSU un colloque intersyndical sur « l'avenir du syndicalisme » est en préparation. Il s'agit de faire en sorte qu'il rassemble largement les diverses organisations syndicales sans exclusive. Par ailleurs, des questions spécifiques « formation professionnelle » ; « petite enfance » ; « fiscalité et répartition des richesses » ; « réforme des collectivités territoriales » donneront lieu à des groupes de travail avec ces organisations et à des initiatives régionales à dimension nationale à la rentrée.

JEAN-MICHEL DREVON

Mise en place du RSA

Le RSA (Revenu de Solidarité Active) va remplacer le Revenu Minimum d'Insertion et l'Allocation Parent Isolé le 1^{er} juin.

Si l'objectif affiché est la réduction de la pauvreté (8 millions de personnes au-dessous du seuil de 880 euros par mois, parmi lesquels des salariés victimes des temps partiels imposés, de la précarité et des bas salaires), on peut s'interroger sur l'efficacité du dispositif, notamment dans une période d'aggravation du chômage, où le retour à l'emploi sera encore plus difficile. Quant au financement il est malheureusement insuffisant pour permettre aux personnes concernées de sortir de la pauvreté. Le patronat quant à lui peut en profiter pour continuer à offrir des emplois à temps très incomplets et faiblement rémunérés, que le RSA complètera.

France 2025 définitivement plombé par la crise

Le projet d'E. Besson, Secrétaire d'État chargé de la Prospective, était, en avril 2008, ambitieux : renouer avec la grande tradition des travaux du Plan, associer à la démarche universitaire, responsables de l'administration, des entreprises, parlementaires et partenaires sociaux (dont la FSU), faire travailler 8 commissions sur les thèmes qui apparaissaient comme décisifs à l'horizon 2025, en déduire quelques grands scénarios d'évolution possibles dans l'objectif d'éclairer les choix relevant du politique (POUR N° 131). De fait 350 personnes se sont mises au travail d'avril à octobre avec des résultats inégaux, allant des banalités d'une certaine forme de pensée unique à des aperçus plus originaux, en particulier sur les grandes évolutions géostratégiques et environnementales. Tout cela devait déboucher sur une grande synthèse et sur la remise solennelle, prévue pour décembre, d'un rapport au Président de la République. C'était sans compter sur la crise qui a finalement plombé France 2025. Il est apparu que l'essentiel des fondamentaux généralement admis au moment du lancement de France 2025 et sur lesquels se sont appuyés une grande partie des travaux étaient sérieusement remis en cause. Dans ces conditions, environnementale il devenait inéluctable que le gouvernement applique le service minimum à France 2025. E. Besson a bâclé une synthèse de 20 pages. N. Kosciusko-Morizet qui lui a succédé a annoncé qu'elle publiait en l'état, sur internet, rapports et contribution et qu'elle ouvrirait, toujours, sur internet un site intitulé... « Sorties de crise » ! Il est possible de prendre connaissance de la plupart des travaux, contributions et rapports qui ont circulé dans le cadre de France 2025 sur le site <http://www.fsu-france2025.fr>

> PÉNITENCIAIRE

Surveillants de prison, un malaise profond

Ras le bol des heures supplémentaires, du manque de personnels, des congés imposés, des rappels sur les repos, des rondes de nuit supplémentaires, des sanctions financières lors d'arrêts maladie...



Les personnels de surveillance des prisons se sont mobilisés en ce début de mai dans une large unité. Ils ont dénoncé la surpopulation carcérale en maison d'arrêt, aggravée par les lois répressives récentes en particulier la mise en œuvre des peines plancher, qui augmente le climat de tension en détention. Ils ont exigé les moyens d'exercer leurs missions dans des conditions dignes et sûres et que soient prises en compte leurs compétences, leur connaissance de la population pénale, et leur envie d'améliorer la vie au quotidien dans les détentions et de participer réellement à la préparation à la sortie des personnes détenues

La réponse du ministère de la Justice a été des plus rapides avec un saupoudrage d'effectifs (351 créations d'emplois), mais très loin des attentes. Pour le SNEPAP FSU, la Direction de l'Administration Pénitentiaire doit organiser avec les syndicats de véritables concertations sur l'évolution du métier de surveillant, l'organisation des services de tous les établissements, les prévisions d'effectifs nécessaires à la prise en compte de véritable repos de récupération et de prise de congés.

Un protocole d'accord a finalement été signé avec l'UFAP et FO mais dénoncé par la CGT. S'il contient certaines dispositions nécessaires (maintien de la Prime de suggestion spéciale en cas de maladie, rénovation du Taux de Calcul pour déterminer les besoins en personnels dans un établissement en fonction des absences prévisibles, projet de référentiel métier...), il acte la suspension de l'expérimentation des Règles Pénitentiaires Européennes, qui instauraient pourtant une véritable dynamique d'amélioration des conditions de détention. Ainsi étaient expérimentés, notamment la généralisation de l'accès au téléphone, l'accueil individualisé des détenus, l'amélioration du maintien des liens familiaux aussi normaux que possible, l'information, la motivation et l'accès à une voie de recours en cas de rejet d'une requête, ou encore la mise en œuvre d'un projet d'exécution de peine dès l'admission. Il n'est pas acceptable d'y mettre un coup d'arrêt. Une telle décision, détériorant les conditions de détention et donc de travail, risque de contribuer à aggraver encore plus le malaise violent des prisons françaises. Au-delà, pour le SNEPAP-FSU, c'est la politique pénale qui doit changer, faisant de la prison la sanction de dernier recours et favorisant les peines alternatives.

CLAUDIE MARTENS

SNEPAP

Le SNEPAP FSU a fêté ses 50 ans en 2008. Initialement créé par des éducateurs pénitentiaires, son histoire est imprégnée par des revendications axées sur l'incarcération comme ultime recours et sur le développement de peines alternatives à la prison. Il syndique désormais toutes les catégories de personnels de l'administration pénitentiaire et a pour objectif de défendre un service public pénitentiaire respectueux des droits de l'Homme, sans opposition entre les personnels et les personnes condamnées. Le SNEPAP FSU s'attache à être force de proposition dans une vision humaniste et progressiste des politiques pénales et dans une perspective de défense objective des droits de chacun.

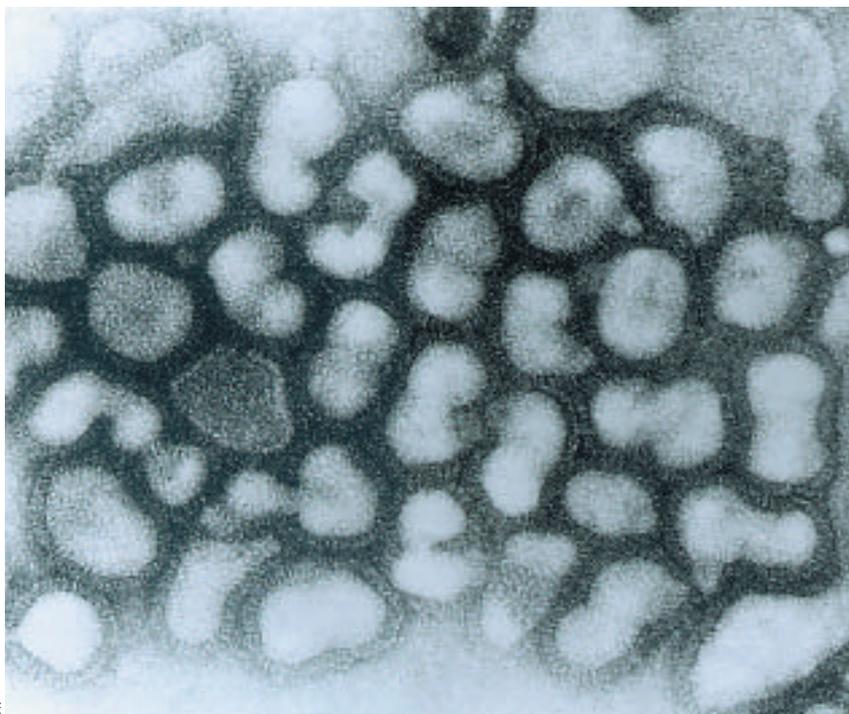
Quelques repères

La France compte 194 prisons dont 111 maisons d'arrêt, 77 centres de détention et maisons centrales, 6 établissements pour mineurs.

Presque toutes les maisons d'arrêt, à l'exception d'une quinzaine, comptent plus de détenus que de places. Cinq nouvelles prisons ont été ouvertes en 2008, sept en 2009. Entre 2002 et 2008, le nombre des personnes placées sous écrou a augmenté de près de 25 %. Au 1^{er} avril 2009, les prisons comptaient 63 351 détenus pour 52 741 places opérationnelles. En ajoutant au nombre des détenus celui des condamnés effectuant leur peine de façon aménagée hors de la prison, on obtient le nombre de 68 244 personnes sous écrou au 1^{er} avril, un record.

> GRIPPE A

H1N1 le mutant



DR

En avril 2009 au Mexique se déclarent les premiers cas de patients infectés par une nouvelle souche du virus de la grippe. C'est un nouveau virus de la grippe A, sous type H1N1, contenant des gènes de plusieurs virus connus d'origine humaine, aviaire et porcine. Chaque année les vaccinations anti-grippe sont fabriquées avec des

souches différentes par rapport à l'année précédente en sélectionnant des souches pathogènes chez l'homme mais aussi chez certaines espèces animales, d'où la surveillance attentive des nouvelles souches émergentes qui peuvent avoir des caractéristiques infectieuses croisées. Il peut aussi s'agir d'anciennes souches qui ne

mutent pas pendant des décennies dans une espèce (notamment le porc) qui sert alors de réservoir d'anciens virus et qui contaminent une autre espèce. Il existe un réseau d'observation de la grippe en France comme un peu partout dans le monde.

Même si cette souche n'est pas la plus virulente connue, l'OMS, organisation mondiale de la santé, reste dans la crainte permanente d'une mutation qui déclencherait une pandémie très meurtrière. Pour éviter de rendre les souches trop vite résistantes aux anti-viraux (comme le tamiflu) les états les ont mis actuellement en réserve.

Le Mexique a mis en place très rapidement des mesures pour enrayer la pandémie, comme la fermeture de lieux publics, notamment tous les établissements scolaires. En France, le plan va du rappel des règles d'hygiène à l'organisation d'un plan de continuité, en passant par des dispositifs de formation et d'information des personnels. Le ministère de l'éducation nationale a élaboré un plan d'ensemble détaillant des actions pour faire face aux phases de pré-pandémies, de pandémie et de sortie de pandémie (www.education.gouv.fr/cid24881/info-grippe.html).

MARIANNE BABY

Les pièges de la loi « mobilité »

La révision générale des politiques publiques a des conséquences directes sur la situation de certains agents. Le ministre chargé de la Fonction publique a présenté aux organisations syndicales différentes mesures de gestion regroupées dans une « boîte à outils de la RGPP ».

Les dispositions de caractère réglementaire ont été prises au moyen de 4 décrets publiés au JO du 19 avril 2008. Il s'agit des décrets instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint ; un complément indemnitaire pouvant être versé à l'occasion d'opérations de restructurations ; une indemnité de départ volontaire ; une indemnité temporaire de mobilité.

Les dispositions sont inscrites dans le projet de loi « mobilité ». Quatre articles (6-7-8 et 9) de ce projet de loi ont été contestés par l'ensemble des organisations syndicales nationales, qui ont demandé au Ministre de la Fonction

publique, par courrier en mars 2008, de les retirer. Le conseil des ministres ayant déclaré l'urgence, le projet de loi, a été adopté par le Sénat, qui le 29 avril 2008 et par la commission des lois de l'Assemblée nationale le 4 juin 2008. Désormais, l'examen par l'Assemblée nationale suivi de la réunion d'une éventuelle commission mixte des deux assemblés, suffira pour que ce projet soit adopté, puis certainement très vite promulgué. Si la date de cet examen n'est pas encore fixée, il est cependant question qu'il intervienne d'ici l'été, ou durant l'été.

Il faut prolonger par de nouvelles initiatives les mobilisations importantes que le projet a suscitées et les démarches conduites au printemps dernier. Les huit fédérations demandent à être reçues ensemble par les groupes parlementaires de l'Assemblée nationale. Au plan local elles sollicitent des audiences auprès des députés. Elles ont publié ensemble un argumentaire contre cette loi.

> FONCTION PUBLIQUE

Négociations sur la santé au travail

La santé au travail est un enjeu majeur pour la fonction publique, les organisations syndicales ont demandé au ministère de revoir sa copie.



© CADIEUNAJA

Un nouveau cycle de réunions est donc programmé sur cette question après une interruption d'un trimestre et communication d'un document de travail faisant le point des précédents débats. Le ministère a finalement retiré la question de l'emploi des seniors que les OS refusaient de voir discuter dans le cadre de cette négociation.

Si de nombreux points font l'accord des organisations syndicales (transformation des CHS en CHS-CT, expérimentation de l'enquête SUMER, amélioration de la formation), la FSU estime que l'on ne peut en rester à des mesures techniques, sans qu'un calendrier de mise en œuvre, et des objectifs chiffrés ne soient mentionnés; d'autant que la politique de suppressions massives d'emplois qui contraint les personnels à une intensification forte du travail, la mise en concurrence des personnels, les injonctions faites aux salariés, créent la souffrance au travail, que le ministère dit vouloir combattre.

Les propositions d'amélioration du statut des médecins de prévention, et de leur rémunération (notamment dans l'Éducation Nationale avec une pénurie de médecins et un turnover important, un manque de locaux, de matériel et d'équipe) doivent se concrétiser. La création d'un décret sur le suivi post-professionnel pour l'amiante est une avancée, mais la FSU souhaite voir ce suivi étendu à l'ensemble des risques différés. Il faut aussi lutter contre les dysfonctionnements actuels des instances (CHS insuffisamment réunis) ou la non-application des textes existants. Ainsi de la réalisation du Document Unique, dont la Fonction Publique fait un objectif majeur mais qui est exigé par la loi depuis 2002 et pourtant non réalisé dans un grand nombre de lieux de travail. La santé au travail doit devenir une vraie priorité, dans la fonction Publique comme dans l'ensemble des secteurs professionnels: cela suppose une volonté politique forte qui doit se traduire par des mesures concrètes.

L'amélioration des instances doit passer par l'obtention de nouveaux droits syndicaux si l'on veut que les CHS-CT jouent un véritable rôle. Construire des outils, sortir de la négation des pénibilités, entendre la parole des salariés, former les salariés et aussi les cadres de l'administration à la santé, sont les objectifs que nous entendons faire prendre en compte. Il faut désormais « soigner le travail »!

La FSU souhaite que cette négociation aboutisse, le ministère doit faire de nouvelles propositions!

ELIZABETH LABAYE

MGEN à l'EN: le bon choix !

La FSU, qui s'est beaucoup investie au côté de la mutuelle pour combattre une entrée des assurances privées dans la Fonction Publique par référencement, se félicite du choix fait par le ministère de désigner la seule MGEN dans la procédure de référencement des organismes complémentaires sur le champ de l'éducation, de la culture et de la jeunesse et sports. Ce choix de la MGEN, l'opérateur historique, que s'étaient donné les personnels est celui de la solidarité et de la poursuite du travail social engagé depuis de longues années. C'est aussi le choix d'une mutuelle professionnelle appuyée sur les réalités des métiers de l'éducation. Le ministère reconnaît ainsi l'importance des valeurs de solidarité dans la société et particulièrement dans un secteur qui doit les porter auprès des enfants, des élèves, des jeunes. Il reconnaît aussi la qualité des prestations, les efforts faits dans la recherche et la prévention, l'aide apportée aux personnels en difficulté financière, professionnelle, familiale.

Précarité dans la fonction publique

Les non-titulaires sont près d'1 million (780000 dans les 3 fonctions publiques + 154000 contrats aidés), une majorité sont des femmes. L'annonce récente du recrutement de 5000 « médiateurs de la réussite scolaire » indique que le gouvernement a l'intention de développer la précarité, qui se caractérise par une succession de contrats courts, d'interruptions, de période de chômage, d'alternance entre contrats et vacances mais aussi par une faiblesse des

rémunérations en particulier pour les contrats à temps incomplet. Cette fin d'année scolaire coïncidera avec la fin de leurs contrats pour plusieurs milliers d'entre eux, les renvoyant à la case chômage. Au lieu de supprimer des milliers d'emplois de fonctionnaires, une véritable politique de l'emploi consisterait à assurer les recrutements nécessaires et à mettre en place des plans de titularisation pour répondre au quotidien, aux missions de service public.

> LYCÉE

Le rapport Descoings

Richard Descoings, chargé de mission sur la réforme du lycée après le report de la réforme « Darcos » sous la pression de la mobilisation en décembre dernier, a rendu au chef de l'État ses « préconisations ». Il ne s'agit pas d'un projet de réforme, mais plutôt, de propositions de méthode et de principes qui, selon l'auteur, pourraient faire consensus.



© TRÉVIER/INA/IA

Même si la méthode, fortement médiatisée, utilisée par le chargé de mission est contestable, ce dernier a dû entendre ce que la profession ne cesse de répéter depuis un an et son rapport acte un certain nombre d'exigences portées par la FSU et ses syndicats nationaux.

La volonté de maintenir les trois voies de formation (générale, technologique, professionnelle) est affirmée. Le rapport, reconnaît la voie technologique en tant que vecteur de démocratisation et prône la nécessité urgente de rénovation des séries industrielles (STI) qualifiées de filières de pointe. Il recommande de rééquilibrer les séries dans la voie générale, en modifiant la série scientifique (S), devenue « la section la plus générale » en revalorisant la série littéraire (L), en conservant la série économique et sociale (ES) comme elle est : « c'est une bonne série, elle est équilibrée ». Le rapport rejette l'organisation de l'enseignement en semestre. Il défend « une orientation continue des jeunes (...) de la fin de la 3e jusqu'à la prépa », ainsi que la

reconstitution des passerelles entre les voies et les séries, démantelées ces dernières années.

Il rappelle le rôle des personnels non enseignant, conseiller d'orientation psychologues « irremplaçable », conseillers d'éducation, infirmières, assistantes sociales, personnels administratifs et de service des CO-Psy, et affirme la nécessité de laisser le temps du débat sur d'éventuelles modifications en profondeur des lycées.

Cependant, de nombreuses zones d'ombres subsistent. Le rapport contient peu de propositions concrètes. S'il pointe les inquiétudes liées à la réforme de la voie professionnelle, il ne la remet pas en cause. Il s'inscrit dans une conception passéiste des pratiques, opposant systématiquement cours magistraux et aide, théorisant sur la notion de « mérite », préconisant de larges marges d'autonomie des établissements et fait l'impasse sur les moyens humains et matériels.

Les idées avancées dans le rapport « doivent rapidement faire l'objet d'un débat et d'une analyse approfondie » pour déboucher sur des « mesures opérationnelles », a déclaré le président de la république. L'objectif reste « une entrée en vigueur de tout ou partie de ces mesures dès la rentrée 2010 ».

Dans leurs communiqués respectifs, le SNES pour les personnels et, l'UNL pour les lycéens ont chacun pointé une prise en compte de leurs exigences mais rappelé qu'aucune réforme ne peut être débattue dans le cadre actuel de réductions des moyens budgétaires et humains.

Un futur brevet sous haute surveillance

Le ministère travaille un projet de maquette du futur Diplôme national du brevet.

Consultés sur le sujet, le SNES et le SNEP ont réaffirmé leur exigence que le brevet continu d'évaluer la culture commune tout en veillant à réduire la hiérarchie actuelle des disciplines. Ils ont rappelé que la suppression du contrôle continu constituerait un véritable « casus belli »

pour la profession et demandé expressément que la note obtenue dans toutes les disciplines obligatoires soit bien prise en compte. Ils ont plaidé pour le maintien des 3 épreuves actuelles et l'introduction d'une épreuve en LV, et ont dit leur opposition à l'évaluation des élèves à travers leur parcours personnel de découverte des métiers et à la note de vie scolaire. Enfin ils refusent la mise en œuvre précipitée d'un nouveau brevet pour la session 2010.

Le ministère a laissé entendre que 2009-2010 pourrait être une année blanche, et doit renvoyer une nouvelle maquette avant un nouveau RV avec l'ensemble des organisations syndicales le 8 juin.

AVS : 10 ans pour rien ?

Les premiers auxiliaires de vie scolaire, recrutés pour certains il y a 10 ans, arrivent au terme de leur contrat à la fin juin.

Alors même que les besoins sont reconnus, à terme, ce sont plus de 1 300 personnels qui, si rien n'est fait, perdront leur emploi à la rentrée : une perte énorme de compétence, un véritable gâchis humain ! Lors du débat sur le bilan de la loi Handicap à l'Assemblée, Valérie Létard a rejeté l'idée de pérenniser les AVS au sein de l'éducation nationale et indiqué qu'elle demanderait à Pôle Emploi de mettre en place « un accompagnement renforcé », dans l'attente « de la mise en place de services qui pourraient intervenir tant à l'école qu'à la maison ». La FSU continuera d'intervenir pour qu'une solution d'urgence soit trouvée pour les AVS en fin de contrat.

> RECRUTEMENT

Formation des enseignants



Un an après l'annonce par le Président de la République de la « maîtrise » des recrutements d'enseignants et CPE, le passage devant le CTPM des projets de décrets statutaires relatifs à ce recrutement a cristallisé tous les débats entre les divers acteurs tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la FSU. S'y croisent la nocivité du projet initial, les conséquences de la LRU, l'appréciation des reculs imposés et donc de la stratégie à conduire mais aussi les différences de conception de la formation des enseignants et de leur niveau de recrutement, le vécu et l'identité professionnelle des divers personnels concernés et la difficulté même de certaines questions, comme le rapport entre le master et les concours.

Les annonces officielles du gouvernement, visant une mise en œuvre dès 2010, remettaient gravement en cause la formation professionnelle

des enseignants tout en programmant d'inacceptables réductions de moyens. Dans ce contexte la FSU et ses syndicats, tout en affirmant leur accord sur l'amélioration de la formation professionnelle et disciplinaire de tous et la reconnaissance de leur qualification par l'obtention d'un master, ont fait le choix de combattre le dispositif gouvernemental qui allait à l'encontre de ce qui était nécessaire pour transformer l'école en profondeur et demander solennellement l'abandon de l'actuel projet de réforme.

Cette action, combinée à la lutte des IUFM et des universités, a abouti à des reculs du projet : le maintien pour 2010 des concours en l'état et la réintroduction d'une part de formation dans l'année de stage (voir encadré) en fait partie. Ces reculs se sont accompagnés de l'ouverture de groupes de travail et de l'installation de

la commission Marois-Filâtre associant les représentants de l'université. Mais alors que ces discussions n'avaient pas abouti, le gouvernement a choisi de faire passer des décrets statutaires qui certes ne traitent que d'une partie du dispositif mais préjugent pour cette partie de leurs résultats.

Pour condamner ce coup de force, la FSU a proposé aux autres organisations de boycotter le CTPM. Celui-ci a été reconvoqué le lendemain. Chaque organisation représentée a choisi d'y défendre ses positions. Au sein de la FSU il n'y a pas eu d'accord sur une position commune pour l'ensemble des textes et chacun des syndicats représentant les personnels concernés par les modifications statutaires s'est exprimé en fonction de ses mandats et de l'évolution des textes le concernant. D'où des votes différents en contre, abs, refus de vote, personne ne votant en faveur d'un texte. La détermination de la FSU reste entière : d'une part imposer le retrait de ces projets de l'ordre du jour du Conseil Supérieur de la Fonction Publique – et à son initiative un vœu unanime a été adopté en ce sens et tous les syndicats ont quitté la séance de la « section syndicale » de ce CSFPE - d'autre part détermination à mettre en échec le projet actuel et imposer une autre réforme avec en particulier une année de formation véritable post concours dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, des pré-recrutements pour permettre notamment une vraie diversité sociale, la reconnaissance du rôle d'IUFM renouvelés avec les moyens spécifiques adéquats.

MARC BRUYÈRE

Pétition unitaire

Sous la pression et les mobilisations, certains éléments ont évolué mais le ministre ne renonce pas aux gains budgétaires prévus. Ainsi la demande unanime de maintenir pour les lauréats des concours une année de formation initiale dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, s'est heurtée jusqu'à aujourd'hui à un blocage. Dans le projet initial de la réforme toute formation avait disparu de cette année de fonctionnaire stagiaire. Depuis a été reconnue la nécessité d'une formation professionnelle, mais elle reste limitée à un tiers du temps de service du stagiaire (au lieu d'environ 2/3).

Totalement insuffisant ! Une pétition unitaire (FSU-UNSA-SGEN-CFDT) a été lancée : à signer massivement : www.formationdesenseignants.org

> SÉCURITÉ

Violence à l'école

Après des agressions survenues dans des collèges, le ministère de l'Éducation nationale s'est saisi de l'occasion pour confirmer la politique sécuritaire du gouvernement.

Le ministre de l'Éducation nationale a pris prétexte d'un acte extrêmement grave survenu dans un LP en mars puis dans un collège en mai, pour annoncer des mesures qui de toute évidence ont plus pour objet de donner des gages sécuritaires à sa majorité, que de chercher réellement des solutions aux problèmes de violence. Il a annoncé que la vidéosurveillance, les portiques de détection ou les policiers référents seraient les nouveaux outils de la sécurité des établissements scolaires. Les personnels de direction et d'encadrement seront habilités à faire ouvrir les cartables, (une modification législative serait introduite dès juillet). L'ADF et l'ARF (associations des départe-

tements/des régions de France) concernées évidemment par la mise en place de ces outils ont refusé de cautionner ces mesures, rappelant que « les établissements d'éducation sont avant tout des lieux de confiance, d'apaisement et de sérénité », et que « leur préoccupation constante demeure la place des jeunes ».

Ces mesures qui risquent de dénaturer les missions des personnels, et de provoquer des tensions supplémentaires, ne s'attaquent pas aux causes réelles de la violence.

Or, le gouvernement qui a supprimé des dizaines de milliers d'emplois, sans se poser la question de leur incidence sur l'ambiance et le travail des établissements, envisage sans état

d'âme d'en supprimer encore 17 000 à 18 000 au budget 2010! Pour les syndicats de la FSU (Snes, Snep, Snuep, Snupden) qui ont écrit ensemble une lettre ouverte au ministre Darcos, combattre toutes les formes de violence suppose de s'attaquer à tout ce qui génère ou entretient la violence: continuer de sécuriser les établissements scolaires, être intransigeant sur le respect des règles de vie commune, sensibiliser les élèves au danger des jeux collectifs violents, et en même temps, prévenir la violence en offrant partout aux élèves de meilleures conditions d'étude au sein de la classe, en donnant aux personnels le temps de dialoguer avec les jeunes et une formation qui intègre notamment la gestion des conflits. Des équipes pluriprofessionnelles complètes (enseignants, CPE, personnels de surveillance, COPsy, assistantes sociales, infirmières...) doivent avoir du temps pour assurer le suivi des élèves les plus fragiles, et travailler en partenariat avec d'autres institutions ou associations qui mènent des actions de prévention en direction des jeunes et de leurs familles.

ELIZABETH LABAYE

8 organisations (FCPE, FERC-CGT, FIDL, FSU, UNEF, UNL, UNSA Éducation, SGEN-CFDT) ont rédigé une déclaration, lue en ouverture du 63^e congrès de la FCPE, dénonçant les « mesures électoralistes annoncées par le président de la République et le ministre de l'Éducation nationale », en matière de violences en milieu scolaire.



© TRÉVIERS/NAJA

EVS : une solution pour chacun

42 500 employés de vie scolaire (EVS) sont chargés de l'accompagnement des élèves handicapés ou de l'aide à la direction d'école. 30 000 d'entre eux verront leur contrat se terminer fin juin.

À l'initiative de plusieurs organisations syndicales (SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNUipp-FSU, UNSEN-CGT...) et de l'association des EVS (UNCEVS), une journée d'action

a eu lieu le 27 mai, qui s'est traduite par des manifestations dans de nombreux départements pour interpeller les pouvoirs publics sur cette question.

Une pétition unitaire a déjà recueilli plus de 60 000 signatures. La mobilisation se poursuit, et ces revendications seront aussi portées lors de la journée d'action unitaire et interprofessionnelle du 13 juin.

L'école numérique



Si aujourd'hui, la quasi-totalité des établissements scolaires sont équipés et connectés, l'ensemble des possibilités offertes par l'usage du numérique à l'école reste à explorer, pour que chaque acteur puisse se les approprier.

**Dossier réalisé par
Marianne Baby, Jean-Michel Drevon,
Emmanuel Guichardaz, Élisabeth Labaye,
Claudie Martens.**

Souvenez-vous, c'était en 1985... Le plan « Informatique pour tous » (IPT) se donnait pour objectifs « d'initier tous les élèves et les étudiants à l'informatique ». 120 000 micro-ordinateurs seront installés, et 110 000 enseignants recevront une formation informatique.

Si le plan a eu ses détracteurs, il n'en constituait par moins une première expérience à grande échelle de soutien des politiques publiques dans le domaine du numérique. Et si le matériel, les technologies ont inévitablement évolué, le déploiement des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation (TICE) dans le système éducatif s'est poursuivi inexorablement, avec ses avancées et ses lenteurs.

Ainsi, en 2001, 88,3 % des écoles étaient équipées d'un ordinateur, mais moins de 40 % utilisaient l'In-

ternet, qui n'était accessible en haut débit que dans moins de 5 % des cas.

5 ans plus tard, selon une étude de la Commission européenne, 90 % des écoles françaises disposaient d'un accès à internet et 75 % d'entre elles bénéficiaient d'une connexion à haut débit.

Aujourd'hui, on parle de cartables électroniques, de tableaux blancs interactifs, d'espace numérique de travail...

Pourtant, si la plupart des enseignants déclarent disposer d'un accès internet personnel, si les équipements sont de plus en plus présents et performants, l'usage du numérique semble pénétrer le cœur de la classe plus lentement, loin des visions utopistes qui nous prédisaient une véritable révolution dans ce domaine. Ainsi, 66 % des professeurs français déclarent avoir recouru au web dans le cadre de leur enseignement au cours des douze derniers mois (74 % au niveau des 25 pays de l'Union), 62 % ne l'utilisent que pour 10 % de leurs cours. Ils ne sont que 3 % à s'en servir pour plus de la moitié de leurs cours et 12 % pour le quart de leurs cours.

Dans une étude du Ministère de l'éducation sur les usages des dispositifs TICE dans l'enseignement scolaire, portant sur deux départements, les enseignants interrogés indiquaient ne pas avoir une vision nette de l'effet de l'usage des TICE dans l'acquisition des savoirs. Et dans les obstacles identifiés, la principale raison évoquée par les répondants était le manque de temps.

Côté matériel, les différentes étapes de la décentralisation ont plutôt eu tendance à complexifier le problème : partage des responsabilités entre équipement et maintenance, installation logicielle et matérielle, gestion du réseau, assistance... tout cela n'a jamais été correctement réglé et contribue à maintenir une inégalité sur le territoire.

Enfin, le numérique n'intéresse – ou ne s'intéresse – pas qu'à la classe : les outils de gestion que l'informatique propose pénètrent largement l'administration des établissements scolaires, non sans poser de nouvelles questions : confidentialité et protection des données, croisement des fichiers... Une façon de nous rappeler que derrière la machine, il y a les intentions, les objectifs, qui appellent vigilance et responsabilité.

Tableau Blanc Intera



Depuis les Goupils en 1986, le lycée Lumière a connu les salles en et les portables. Voici venu le temps des TBI.

Le lycée Lumière dans le 8^e arrondissement de Lyon n'était pas particulièrement prédestiné à l'informatique ; Lycée général et technologique à population scolaire plutôt défavorisée, il s'est pourtant depuis longtemps tourné vers les Nouvelles Technologies. Dans les années quatre-vingt plusieurs enseignants ont bénéficié des stages longs (6 mois) de formation à l'informatique ; C'était l'époque où la programmation en PASCAL et les commandes MSDOS étaient encore la règle, où internet était un sujet d'étude et où emmener ses élèves dans LA salle informatique relevait de l'aventure. On parlait en Ko pas en Go ! De ce temps date, dans le lycée, une politique d'équipements, un travail de quelques passionnés (des heures de décharges avaient été obtenues) entraînant lentement le reste de la communauté éducative. Après les salles informatiques, notamment pour les STT, ce furent les portables et les vidé-projecteurs. Le câblage et l'accès internet pour tous. L'arrivée d'un intendant passionné de tout ce qui est nouveau a « boosté » les choses. C'est à lui que l'on doit les 10 TBI (tableau blanc interactif) arrivés cette

année. Eric Delebassé, l'un des pionniers de l'aventure reconnaît « au départ j'étais très réservé, et puis les premiers testés n'étaient pas performants, maintenant c'est une évidence. Tout le monde s'en sert, même les non-informaticiens. » Tout le monde, les mathématiques bien sûr, « on écrit tellement au tableau », mais les historiens, la collègue d'arts plastique, la physique et les SVT, les BTS bien sûr.

Le TBI, de l'avis de tous est d'une grande facilité de prise en main. 24 enseignants ont bénéficié d'une demi-journée de formation et c'est tout. On peut l'utiliser de façon « basique » juste comme un tableau et c'est à la portée de tous. Si l'on veut profiter de toutes ses possibilités, cela demande plus de travail. C'est ce que fait Thomas Charon avec ses classes de mathématiques. « L'avantage est énorme par rapport au portable et au vidéo projecteur, tu restes en face des élèves, tu fais ta classe. Pour nous qui devons beaucoup montrer, dessiner la précision du stylo, sans commune mesure avec une souris change tout. C'est un outil d'annotation prodigieux. Et puis tu as tout sous la main, tu veux un cal-

ctif

Châteaudun prépare l'école numérique de demain



réseaux, les vidéo-projecteurs

cul, Excell ou la calculatrice sont là. Tu veux accéder à Internet, c'est fait. Et en plus tout est enregistré, je n'ai plus de cahier de texte, les élèves peuvent retrouver le cours qu'ils ont raté, j'imprime. Je veux revenir en arrière c'est immédiat. Je repars, le cours suivant de l'endroit même où je m'étais arrêté, tout est là. Tu peux préparer à la maison, moi j'ai synchronisé mon portable et le TBI à la fin du cours tout est téléchargé et je continue chez moi. »

Bien sûr il y a encore des TP en salle info, chacun devant son ordinateur, mais même un certain nombre d'apprentissages, de logiciels, sont revenus au TBI. « C'est bien plus efficace en magistral ». En fait on a l'impression, qui se vérifie, que le TBI cela marche d'autant mieux qu'au fond il ne change pas grand-chose au cours « traditionnel ». Les élèves, évidemment n'ont aucun blocage et s'en servent très naturellement. En somme un nouvel outil qui rend le cours « magistral » plus efficace, plus interactif, plus dynamique. N'est-ce pas beaucoup? Alors bien sûr, parfois, on retrouve les galères de l'informatique, mais qui n'a pas cherché désespérément son chiffon pour effacer son tableau?

L'école primaire Châteaudun (Amiens) s'est lancée depuis deux ans dans une approche originale et avant-gardiste de l'enseignement où les nouvelles technologies se taillent la part du lion. Ici, les livres et les cahiers côtoient ordinateurs et Internet au quotidien. Une démarche novatrice que semble apprécier les élèves.

« Les Tice ont permis une avancée pédagogique considérable », commente Bruno Nibas. Deux ans après le lancement du programme international Écoles innovantes (Innovative Schools) initié par Microsoft, le directeur de l'école primaire Châteaudun annonce un bilan positif de l'expérience. « Les élèves en difficulté ont progressé ainsi que le niveau global des sept classes. L'évaluation nationale des CM2 a montré, par exemple, que les enfants avaient fait de gros progrès », explique le chef de l'établissement limitrophe à une zone d'éducation prioritaire. « Il y a encore trois ans, environ 60 % des élèves avait au minimum un an de retard. Ce chiffre s'est considérablement réduit aujourd'hui. La présence des Tice a permis de favoriser l'acquisition des connaissances au niveau du socle commun », précise Bruno Nibas.

1 h 30 d'informatique au quotidien

Les nouvelles technologies font désormais partie du quotidien des élèves, répartis en groupes de com-

pétence de 17 à 20 enfants, sans avoir cependant envahi les salles de cours. Elles sont considérées comme un outil supplémentaire au rythme d'une heure trente par jour en cycle 2 (CP, CE1) et CLIS et de deux fois trois quarts d'heure en cycle 3 (CE2, CM1 et CM2). Les élèves de 6 à 11 ans disposent d'une salle informatique équipée d'une vingtaine d'ordinateurs (dont huit portables) avec connexion Internet, deux tableaux interactifs, trois vidéo-projecteurs, imprimantes, scanner, appareils photos et caméra numériques. Un Espace numérique de travail est venu s'y ajouter comme dans 47 autres écoles du département, sous l'impulsion de la ville d'Amiens et de la communauté urbaine Amiens Métropole¹. Les sept enseignants disposent de leur côté d'un ordinateur portable. « Si Microsoft a permis le lancement du projet en 2007 et son accompagnement, il n'a en aucun cas fournis le matériel qui a été choisi par le rectorat », ajoute Bruno Nibas qui explique le succès de l'opération en France par la combinaison d'un cadrage national de l'enseignement et d'une liberté pédagogique.

Pour le directeur de l'école, les Tice ont permis aux élèves de progresser en créant une nouvelle émulation, en particulier auprès des enfants en difficulté. « On peut adapter un média aux possibilités de chaque élève ». Le tableau interactif permet, par exemple, de déplacer des objets, de les réduire, de les transformer. Les élèves peuvent corriger ou compléter depuis leur table, avec un stylet électronique et une ardoise interactive.

1. Le projet est mené par le Syndicat Somme numérique en collaboration avec l'Inspection Académique de la Somme, le Rectorat d'Amiens et les collectivités membres : Amiens Métropole, les communautés de communes, le CRDP (Centre Régional de Documentation Pédagogique).



© PATRICK CROSINAIA

Les TICE dans la circulaire de rentrée

Le ministère se fixe 6 objectifs concernant les technologies de l'information et de la communication dans la circulaire de rentrée parue au BO du 21 mai.

Les espaces numériques de travail et les cahiers de textes numériques
Généralisation de l'emploi du cahier de textes numérique et plus largement, développement des espaces numériques de travail, réalisé en partenariat avec les collectivités territoriales.

L'ouverture du portail PrimTICE pour le premier degré
Cette plate-forme d'identification et de présentation des ressources sera ouverte à la rentrée scolaire 2009-2010. Elle permet également de mutualiser les expériences. La plate-forme de formation « Pairform@nce »

La plate-forme « Pairform@nce »
développe des parcours de formation pour une qualification de niveau 2 du certificat informatique et internet (C2i2e), en accord avec les IUFM et les universités. Les potentialités de ce dispositif seront progressivement étendues à d'autres domaines de formation.

Les écoles numériques rurales
Le programme d'équipement numérique bénéficiera à 5 000 écoles situées dans des communes de moins de 2 000 habitants.

Les visioconférences et le « e-Twinning »
Poursuite du déploiement des visioconférences, entamé en 2008-2009. Le programme européen « e-Twinning » permet à tout établissement français d'entretenir des échanges avec un autre établissement européen via une plate-forme Internet.

Les TICE pour aider les enfants porteurs d'un handicap
Le site « www.lecolepourtous.education.fr », dédié à la scolarisation des élèves en situation de handicap, présente des ressources numériques adaptées aux différents types d'activités scolaires.

L'Internet en questi



© MUCCHIELLINAJA

Rapport au savoir, fiabilité des informations, sécurité, place de l'enseignant... L'Internet est un formidable outil à condition de savoir le maîtriser.

Depuis l'introduction des TICE à l'école, le rapport au savoir s'est considérablement modifié.

Dès 1997, cet aspect est mis en avant par Lionel Jospin, alors premier ministre qui se disait « convaincu que les technologies de l'information constituent un vecteur d'apprentissage du savoir et d'accès à la culture. »

Cet accès à une source pratiquement illimitée de d'informations, de données, interroge sur les usages qui peuvent en être faits dans le cadre de l'enseignement.

Il n'est cependant pas facile d'obtenir des élèves un usage « réfléchi » de l'Internet. Lors de recherches menées au CDI, par exemple, les élèves se contentent souvent du « copier/coller/imprimer ». Les documentalistes constatent que l'utilisation d'un mot-clé entré dans un moteur de recherche, la sélection du lien puis l'impression du document sélectionné ont remplacé les étapes qui obligeaient les élèves à bien cerner l'objet de leur recherche. Si elles pouvaient apparaître comme fastidieuses, ces étapes permettaient au final une meilleure appropriation des connaissances et le développement de capacités spécifiques pour élaborer

un travail de synthèse. Il revient donc à l'enseignant, dorénavant, de mettre en œuvre la construction de ces compétences dans d'autres dispositifs. Si une crainte existe dans la profession sur cet accès tous azimuts aux savoirs, il n'en reste pas moins que le rôle de l'enseignant reste bien celui de référent au savoir : il aide les élèves à faire le tri, à s'interroger sur la fiabilité des informations qu'ils ont trouvées et qu'ils envisagent d'utiliser. Dans le cadre des compétences à valider pour l'obtention du B2i, cette notion de validité, de fiabilité tient une place importante. C'est là un enjeu nouveau et considérable pour les enseignants : il y est question de former les utilisateurs. L'autre sujet d'inquiétude se situe dans la capacité à protéger les élèves face à la prolifération, d'une part, et à la facilité d'accès d'autre part, de sites « inappropriés ». En dehors de la présence constante de l'adulte (mais qui ne peut tout voir), et d'une information sur la traçabilité des sites visités, l'une des seules parades totalement fiable à ce jour semble être l'utilisation d'une liste de sites présélectionnés par l'enseignant. Il convient aussi de sensibiliser les élèves à ce risque (Charte d'uti-

on

Espace Numérique de Travail

Les ENT tendent à se généraliser dans les établissements. Une gestion de facilitée, mais pour qui ?



lisation qui doit être admise et respectée, conduite à tenir au cas où le filtrage aurait été inopérant...).

La prévention, les mises en garde répétées, sont ici plus que jamais indispensables pour faire face à la curiosité, à la naïveté des utilisateurs. Le développement de forums, blogs, tchat dans un cadre pourtant scolaire ne met pas les élèves totalement à l'abri de la diffusion d'informations, d'incitations diverses qui mettent en jeu la responsabilité des enseignants et celle des élèves eux-mêmes (ou leurs parents).

Pour les enseignants comme pour les élèves, les avancées extrêmement intéressantes offertes par l'Internet doivent faire l'objet d'une grande vigilance pour n'en tirer que le meilleur et écarter les inconvénients qui pourraient en découler.

>> en savoir +

- www.educnet.education.fr/aideu/guide1.htm
- www.educnet.education.fr/aideu/listenoire.htm
- www.adapt.snes.edu/spip.php?article575
- www.cndp.fr/DOSSIERSIE/60/som60.asp
- www.epi.asso.fr
- <http://cartables.net>

C'est aussi par l'entrée « administration » que les TICE s'immiscent dans notre système éducatif : édition de relevés de notes et de bulletins électroniques, gestion des absences, des affectations post-bac, cahier de textes électronique, messagerie électronique qui peut faciliter échanges et transmission de documents ou circulaires, liés à la gestion individuelle administrative des personnels ou des élèves... Les Environnements Numériques de Travail, ENT, ensemble de logiciels et d'applications auquel on accède par le biais d'un identifiant et d'un mot de passe se sont développés au plan local ou académique (dans ce cas, sa base « élèves » est Sconet). Avec ce développement, se posent les questions de « qui fait quoi, pour qui » et de « qui peut accéder à quoi ».

L'École a toujours fonctionné dans un espace préservant une certaine confidentialité. Un ENT l'ouvre à l'ex-

térieur ou, plutôt, permet à l'extérieur de s'y inviter. Les frontières deviennent floues entre espace public et espace professionnel, domaine public et vie privée, entre « vitrine de l'établissement » et « moyen d'assurer une meilleure formation des élèves », entre droits et devoirs. Tout cela se fait sans réel cadrage réglementaire (donc au gré des politiques d'établissements ou académiques), avec peu d'informations et de formations, dans une relative opacité. Dans ces conditions, les « entrées » qui permettent des indicateurs statistiques d'utilisation pourraient devenir, des outils de surveillance des « bonnes pratiques » des personnels, des outils de surveillance de certaines familles... Le « flicage » n'est pas loin de la gestion. La récente polémique sur le fichier « élèves » de l'école élémentaire en est un bon exemple. Et paradoxalement, alors que les applications informatisées se

multiplient, que les fichiers sont de plus en plus sujets à caution, la CNIL crie misère faute de moyens. Du coup, la réglementation a été changée et, si la Commission ne rend pas d'avis passé un certain délai après avoir été saisie, on considère que cet avis est favorable!

Pourtant, tout peut se paramétrer en informatique, y compris les droits d'accès. C'est un des atouts des TICE : elles permettent de faire beaucoup plus qu'avant, plus rapidement, pour peu qu'on en fasse un usage raisonné. « Raisonné » signifie un temps d'appropriation et un temps de réflexion, et non le développement d'outils dans la précipitation.



Inégalité à la clé

Les inégalités perdurent dans l'équipement des établissements scolaires et dans celui des élèves. De nombreuses questions (maintenance, assistance...) restent en suspens. Une fracture numérique peut en cacher une autre.



© TREVEBSINAIA

Où en est l'équipement des établissements scolaires? Pas seulement en matériel, mais en accès haut débit par exemple? Quel accès pour les élèves, les parents, les personnels? Qui finance? Qui entretient, car dans ce domaine un parc informatique non entretenu quotidiennement devient vite obsolète et « en panne ». Un seul élément de la chaîne rompu et c'est tout le système qui devient compliqué et donc abandonné par des personnels passionnés mais consacrant souvent leur temps libre à la maintenance.

Sur le plan matériel, mais aussi sécurité une enquête régulière du ministère de l'Éducation nationale permet de suivre les choses. Celle du deuxième trimestre 2008 donne les résultats suivants: Les établissements publics du second degré de France métropolitaine et des DOM restent fortement équipés en micro-ordinateurs. En 2008, on constate une légère amélioration par rapport à 2006: le nombre moyen d'élèves par appareil passe à 6,1 (contre 6,2) dans les collèges, à 4 (contre 4,4) dans les lycées

général et technologiques (LEGT) et reste à 3,1 dans les lycées professionnels (LP). Plus de 99 % des établissements du second degré accèdent à l'Internet pour des usages pédagogiques. 39,7 % des collèges, 45 % des LEGT et 42,4 % des LP mettent des espaces de travail numérique à la disposition des élèves ou des professeurs. Les élèves peuvent dans 20,9 % des collèges, 32,2 % des LEGT et 29,3 % des LP accéder à des informations de vie scolaire en ligne.

Les écoles du premier degré confirment leur bonne position en matière d'équipement: 89,5 % des écoles maternelles et 99,1 % des écoles élémentaires disposent de micro-ordinateurs à usage pédagogique. 66,2 % des écoles maternelles et 90,8 % des écoles élémentaires accèdent à l'Internet pour ce même usage. Mais derrière ces chiffres se cachent des inégalités importantes. Ainsi le ministère vient de lancer l'opération « écoles numériques rurales » qui s'inscrit dans le plan de relance économique. Une subvention de 10 000 euros (9 000 en équipement et 1 000 en ressources numérisées) est offerte aux communes de moins de 2 000 habitants qui montent un dossier. 5 000 dossiers sélectionnés devraient permettre de rattraper, un peu le retard pris par la France, au niveau du primaire. Alors qu'au Royaume uni le ratio est d'un ordinateur pour 6 élèves et que 500 000 TBI y sont installés, la France stagne à un ordinateur pour 12,5 élèves et seulement 10 000 TBI y sont installés. Cette opération nécessite un investissement conjoint des

communes ce qui renvoie aux problèmes d'inégalités territoriales.

Ce sont les collectivités territoriales qui investissent massivement pour les équipements. Régions pour les Lycées, Conseil général pour les collèges et communes ou intercommunalités pour les écoles. Car il n'y a pas que l'équipement institutionnel qui génère des inégalités. La fracture numérique chez les familles a des conséquences visibles dans une classe de lycée et plus encore de BTS. Si la grande majorité des jeunes sont des « digitaux natives » et utilisent massivement les outils numériques, les inégalités sociales, ne vont-elles pas peser encore plus lourd? Comment faire lorsque dans une classe la moitié des élèves ouvre son portable? C'est ce qui conduit des conseils généraux (Landes, Bouches du Rhône, Ile-et-Vilaine, Oise) à équiper élèves et professeurs de Quatrième et Troisième en ordinateurs portables.

À ces problèmes de matériel viennent s'ajouter les questions de maintenance et de suivi pédagogique qui restent très insuffisants. Les agents « réseaux » formés et non prélevés sur le service général sont rares. Les décharges attribuées aux collèges qui consacrent un temps infini à ce qui est souvent une passion sont extrêmement réduites. Or c'est la condition d'une bonne utilisation des matériels.

L'informatique envahit lentement les salles de classe (TBI, vidéoprojecteur, portables...) mais elle occupe de plus en plus de place dans l'organisation des établissements. Biométrie pour le restaurant scolaire, système de caméras pour la sécurité, contrôle des absences par PDA, relié à un ordinateur qui appelle immédiatement les parents... toutes ces applications relèvent la plupart du temps de choix politiques et financiers de l'établissement. Là encore les inégalités sont fortes, même si dans ce domaine, l'absence d'équipement est plutôt souhaitée par ceux qui contestent ce contrôle informatique de la vie quotidienne.

Luc Trouche : « encourager la mobilisation des acteurs »

Peut-on parler de révolution technologique ?

Oui, et il n'y a pas eu beaucoup de révolutions des supports de la connaissance touchant ainsi l'enseignement. La première, c'est quand on est passé de l'apprentissage oral à un apprentissage intégrant la trace écrite (cela remonte à 4 000 ans), la deuxième est venue avec l'imprimerie. La troisième, c'est la révolution numérique qui donne accès virtuellement à une bibliothèque infinie, multiplie les occasions d'échange et pose un faisceau de nouvelles questions (autorité d'un document, qualité d'une ressource...) Dans l'éducation, la révolution se déroule sous nos yeux : les élèves importent, dans la classe, des ressources technologiques que les enseignants ne maîtrisent pas toujours (la calculatrice il y a quelques années, la navigation sur le web aujourd'hui, ou des globes virtuels), les associations d'enseignants « partageurs » de ressources numériques se développent à vive allure, l'institution elle-même remet en question les modes classiques de diffusion de ressources éducatives. **Si le numérique est bien présent en amont de l'acte éducatif, pour la préparation, la documentation, il semble qu'il soit encore peut présent dans la pratique même de la classe...**

Pour les enseignants, il faut à la fois s'approprier de nouvelles technologies (par exemple des logiciels de simulation, ou des systèmes de vidéo-conférence), concevoir de nouvelles questions, de nouveaux problèmes qui tirent partie de ces environnements numériques, et enfin penser de nouveaux scénarios pour traiter ces problèmes, scénarios dans lesquels la créativité, l'initiative propre des élèves prennent nécessairement une place plus grande.

Construire ces nouvelles pratiques suppose un ensemble de conditions : il faut du temps, des ressources accessibles, de la formation, initiale et continue, et avoir le sentiment d'un appui institutionnel fort pour pouvoir se projeter dans l'avenir, en prenant le

risque de déstabiliser des pratiques anciennes qui ont fait leur preuve.

Quel est l'apport, la « plus-value » des TICE ?

On apprend ni plus, ni plus vite, ni mieux avec le numérique, mais on apprend différemment, et des choses différentes. La question est de savoir si ces nouvelles compétences concourent à une amélioration générale des apprentissages des élèves. On développe d'abord de nouvelles compétences transversales. Lucien Sfez montre ainsi que nous sommes passés, avec l'Internet notamment, du *paradigme de la flèche* (des objectifs et des stratégies d'apprentissage ciblés) à *celui du filet* (une moisson de documents est récoltée, que l'on va trier et organiser ensuite). On développe aussi de nouvelles compétences disciplinaires. Les études

« On apprend ni plus, ni plus vite, ni mieux avec le numérique, mais on apprend différemment »



Luc Trouche, professeur des Universités, directeur d'EduTice (INRP), <http://eductice.inrp.fr>

sur les calculatrices ont montré, par exemple, qu'un certain nombre d'aptitudes du calcul mental se sont évouées, alors que d'autres se sont développées, comme le contrôle, l'anticipation des résultats...

Il est certain aussi que les TICE offrent de nouvelles occasions d'apprentissage : pour des besoins spécifiques (personnes en situation de handicap),

ou pour des objectifs particuliers (simulation, modélisation, pour les sciences expérimentales).

Quelles seraient les conditions pour que les enseignants puissent s'emparer des TICE dans l'exercice de leur profession ?

D'abord encourager la mobilisation des acteurs eux-mêmes : par la mutualisation des ressources, liée en particulier au développement des associations d'enseignants (Sesamath, WebLettres, Clionautes...).

Penser l'évolution du système lui-même, en particulier dans ses dimensions d'évaluation. Le Danemark par exemple, vient d'intégrer l'utilisation d'Internet dans les épreuves du baccalauréat. En France, l'expérimentation mise en place en mathématiques en 2007 ne sera généralisée... qu'en 2013!

Penser aussi le développement des Espaces Numériques de Travail (ENT) d'abord au service de l'enseignement : le développement des aspects administratifs et de gestion n'entraînera pas naturellement, un développement au service de la pédagogie...

Penser enfin un renouvellement des dispositifs et du contenu de formation

des maîtres, sur la base de la conception collaborative de ressources en ligne, testées en classe et révisées collectivement, comme

le propose le dispositif national *Pairform@nce*, mais à condition que cela ne soit pas le prétexte à la suppression de postes de formateurs... Si l'on devait tirer une leçon des recherches sur l'intégration des TIC dans l'enseignement depuis 40 ans, ce serait : on a toujours besoin de l'humain pour apprendre, on a toujours besoin de l'école pour enseigner...

Lille : 6^e Congrès de la FSU



Du 1^{er} au 5 février 2010, se déroulera à Lille le 6^e Congrès de la FSU. Avec la publication de ces appels à candidatures, auquel tout syndiqué peut répondre, s'ouvre la préparation du vote d'orientation fédérale. Cette consultation de tous les syndiqués se déroulera du 5 novembre au 26 novembre 2009.

Appel à candidatures à l'initiative d'Unité et Action

Dans un contexte de crise économique et sociale mondiale, la politique gouvernementale, de plus en plus contestée, accentue les logiques libérales et les inégalités dont l'ensemble de la population est durablement victime. En riposte, le mouvement syndical a construit un mouvement unitaire, seul capable de rassembler les salariés, les privés d'emploi, les retraités et les jeunes dans des mobilisations d'ampleur.

Pour Unité et Action, la FSU doit œuvrer pour développer et conforter une unité interprofessionnelle combative dans le public et le privé, sur une plateforme qui pose bien les enjeux et les perspectives pour améliorer la vie de chacun, faire reculer la résignation, offrir des alternatives porteuses d'espoir pour toutes et tous. Dans nombre de services publics, la FSU est à l'initiative de luttes importantes. Par sa détermination, sa capacité à mobiliser, elle est parvenue

dans certains cas et dans un contexte difficile, à faire reculer un gouvernement enclin à passer en force.

Pour Unité et Action, renforcer la FSU, c'est en faire une force efficace, proche des personnels et rassembleuse, appuyée sur ses syndicats nationaux, dont les personnels lors des élections professionnelles ont conforté la légitimité.

Unité et Action doit développer mieux encore, dans le respect des opinions diverses, la capacité de réaliser la synthèse fédérale avec l'ambition de mieux travailler les dossiers transversaux et peser en alliant à la fois propositions, actions et négociations. Tout autant, Unité et Action porte la dynamique des sections départementales pour assurer la présence forte de la FSU dans les mobilisations comme dans les instances afin de défendre nos revendications et présenter des propositions alternatives. Unité et Action contribue à développer

l'activité et la réflexion des conseils fédéraux régionaux pour mettre la FSU en capacité d'agir à ce niveau territorial, où se jouent des enjeux majeurs.

Pour Unité et Action, l'action syndicale doit dépasser la seule défense du statu quo souvent contestable, et porter des revendications fortes et novatrices, pour les services publics, l'emploi, les retraites, les salaires, la santé, la protection sociale, l'éducation, la recherche, la culture, les droits sociaux et les libertés.

Pour Unité et Action, la FSU doit poursuivre avec détermination son action pour une société plus démocratique, pour davantage d'égalité et de justice sociale.

Pour tout contact avec la liste Unité Action et sans tendance :

bernadette.groison@fsu.fr
elizabeth.labaye@snes.edu
jean.lafontan@snepfusu.fr

Pour une liste à l'initiative de l'E.E (École Émancipée)

En deux ans, ce gouvernement aura montré qu'il veut casser, fliquer et imposer une transformation libérale de la société au-delà de ce qui était imaginable!

Les services publics Santé, Éducation, Justice... sont menacés dans leurs fondements.

Depuis des mois, des luttes importantes, souvent sectorielles, se mènent et peuvent conduire à des reculs, à des concessions mais pas à changer de politique sur l'essentiel.

Mais, alors qu'elle est majoritaire dans l'Éducation, la FSU n'a pas provoqué l'élan indispensable pour s'opposer pour de bon aux réformes Darcos/Pécresse. Pire, ses syndicats, souvent divisés, empêchant toute affirmation véritablement fédérale, sont impuissants à résister à des attaques majeures qui se traduisent déjà en défaites significatives. Première fédération de la Fonction Publique d'État, la FSU peine à trouver sa place à côté des confédérations. Dans

la FPT, malgré de bons scores là où elle a fait une véritable campagne « territoriale », elle n'a pas réussi à s'imposer comme suffisamment représentative. Contre une RGPP qui se fait à marche forcée, la FSU a contribué à développer des mobilisations unitaires sans pour autant réussir à les fédérer et les amplifier. Pour des millions de salariés, la crise économique se traduit en crise sociale majeure. À la détermination sans faille du gouvernement, il faut opposer celle des salariés du privé et du public, des précaires et de la jeunesse.

Contraindre ce gouvernement à changer de politique exige la construction d'un rapport de force du niveau d'une grève générale. Même si l'unité pour les mobilisations reste un enjeu majeur et une demande forte des salariés, on ne peut se satisfaire de journées de mobilisations tous les 2 mois! La FSU a contribué à assurer les succès des 29 janvier et 19 mars mais elle a du mal à bousculer fondamentalement les orientations des

confédérations. Pourtant, c'est bien dans de tels moments que le syndicalisme de transformation sociale doit montrer sa force et sa capacité à se dresser contre la société marchande et ses régressions.

C'est sur ce terrain que la FSU est attendue. Il ne s'agit pas de négocier des bribes pour quelques privilégiés mais bien de prendre à bras-le-corps les questions d'emploi, de précarité, de droits pour tous.

La situation exige une FSU plus fédérale dans les départements, les régions et nationalement, une FSU qui propose d'autres orientations et initiatives sur les terrains où elle est en responsabilité. C'est ce que l'EE défend quotidiennement dans la fédération. Elle propose à toutes les forces qui partagent ces valeurs et ces objectifs de le faire ensemble lors de la préparation du prochain congrès.

Pour tout contact:

jean-michel.drevon@fsu.fr

Appel à constituer une liste Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant

Peut-on continuer la succession de journées d'action?

Comme des millions de salariés, les personnels de l'éducation nationale ont fait grève et manifesté les 29 janvier et 19 mars.

On ne peut que constater que le gouvernement n'a, sur l'essentiel, rien modifié de sa politique. Il annonce 34000 suppressions de postes en 2010 dont 17000 dans l'éducation nationale. Et maintenant la FSU nous appelle aux actions folkloriques « du festival de l'éducation », à des journées le 26 mai, journée sans appel à la grève, et à des manifestations le 13 juin. Qui peut croire que cela fera reculer le gouvernement? Il faut appeler à la grève jusqu'à satisfaction.

Pour obtenir le retrait de la réforme des concours, dire clairement non à la soi-disant « Masterisation ».

Les responsables de la FSU demandent « **une amélioration de la formation professionnelle et discipli-**

naire des enseignants du 1^{er} et 2^e degré et la reconnaissance de leur qualification par l'obtention d'un master ».

Mais il s'agit de masters d'enseignement. Pas de vrais masters.

Se prononcer pour une Masterisation des concours, comme le font les représentants de la FSU, c'est ce qui permet au ministre de continuer sa réforme rejetée par tous et d'aller vers la création d'un vivier de milliers de précaires employés en lieu et place de titulaires fonctionnaires de l'état?

Il faut dire clairement: retrait de la réforme Darcos des concours de recrutement, non à la Masterisation, maintien des concours de PE et du CAPES avec un recrutement à bac + 3, maintien de l'agrégation à bac + 4.

Un « nouveau syndicalisme »?

Le congrès de la FSU va être saisi, après celui du SNES, de la proposition de fonder un « **nouveau syndicalisme** ».

Force est de constater que ce « **nouveau syndicalisme** » s'inscrit dans la démarche d'adhésion de la FSU à la Confédération Européenne des Syndicats et à la Confédération Syndicale Internationale.

Il s'inscrit dans l'accord sur le dialogue social dans la Fonction Publique, signé par la FSU, qui a débouché sur les fameux 16 points de convergence sur la réforme des lycées et qui conduit à une remise en cause du paritarisme et des CAP.

Ce « **nouveau syndicalisme** » est-il autre chose que l'adaptation du syndicalisme aux politiques de démantèlement de nos acquis sociaux et de notre statut?

Le syndicalisme doit demeurer basé sur la Charte d'Amiens, un syndicalisme indépendant de l'État et du gouvernement, dans la perspective de la réunification syndicale fixée par nos statuts.

Pour tous contacts:

Jacklefebvre1@free.fr

Émancipation À quoi sert la FSU ?

Pour Sarkozy, la « régulation du capitalisme » c'est nous faire payer la crise. Pour les banques, les patrons, le bouclier fiscal, l'enseignement privé, il asphyxie les services publics (34 000 suppressions de postes, 21 000 dans l'EN. Il passe en force sur la laïcité, les statuts (Université, RGPP...), revient sur les contre-réformes bloquées par les mobilisations (lycées, formation des enseignantes...).

Les travailleurs ne se satisfont pas de l'inconsistance des réponses politiques et syndicales et apprennent à compter sur leurs propres luttes. Les syndiquées, les personnels qui ont voté pour la FSU aux paritaires lui demandent de les défendre. Mais **la FSU est plus inaudible et invisible que jamais, plus préoccupée de recomposer le syndicalisme que de construire un rapport de force.** Sa direction **Unité et Action** et **École Émancipée** a raté toutes les occasions de fédérer les

luttes dans le supérieur, les premier et second degrés, l'emploi, la justice, l'agriculture..., mais elle ne rate aucun « rendez-vous de dialogue social », audiences furtives chez Sarkozy ou « groupes de travail » et autres instruments de division et de caution aux diktats du pouvoir (fût-ce au mépris de ses règles démocratiques).

Émancipation propose que le congrès national permette aux syndiquées et aux courants qui désavouent la direction sortante de la FSU de s'organiser pour mettre un terme à ce gâchis :

– pour que la FSU unifie les revendications de la maternelle à l'université et au-delà, autour du retrait des « réformes » gouvernementales et fédère enfin les différentes catégories, plutôt que de compter les points entre le SNES, le SNUipp et le SNESUP sur la mastérisation, entre le SNU CLIAS et l'UNATOS, en laissant isolés les autres syndicats, comme le SNUEP avec le bac

Pro, et ceux qui sont confrontés à la RGPP, aux restructurations, à l'explosion de la précarité...

– pour que la FSU s'appuie sur les secteurs mobilisés et développe une dynamique de confrontation durable avec le pouvoir, plutôt que les grèves de 24 h saute-moutons ; pour qu'elle quitte les structures de « dialogue social », et prenne toute sa place dans les structures de lutte (Coordinations CNU, CNFDE...) et dans des intersyndicales qui aient la perspective de construire la grève générale Public-Privé, comme aux Antilles.

– pour une FSU qui résiste, qui riposte et qui gagne enfin !

Contactez-nous, pour être sur la liste **Émancipation**, pour participer à l'élaboration de notre texte d'orientation ou pour contribuer à un front unitaire alternatif à la direction sortante : er.emancipation@free.fr, www.emancipation.fr

Front unique anti Sarkozy !

Alors que la crise du capitalisme ravage les conditions de vie des travailleurs et des jeunes, le gouvernement Sarkozy Fillon orchestre l'offensive pour leur faire payer la crise : 34 000 suppressions de poste annoncées, loi Bachelot contre le droit à la santé, contre-réforme de la formation, plan Sarkozy – Hirsch permettant aux patrons de disposer une main-d'œuvre juvénile quasi gratuite... ce qui leur permettra de licencier plus encore.

Or Fillon vient d'adresser ses félicitations aux directions syndicales pour leur « responsabilité ». Et pour cause. Le 5 janvier, elles adoptaient une plate-forme évacuant toute revendication ouvrière, et à l'inverse demandant à être associés aux plans de restructurations, à « réguler » le capitalisme.

Le 18 février elles se félicitaient des prétendus « reculs » du gouvernement.

Et aujourd'hui, elles se refusent ouvertement à le combattre, avec leurs deux journées d'action sans grève. Le gouvernement peut annoncer à l'avance que les dirigeants syndicaux seront invités avant l'été à « évaluer ensemble les politiques publiques », bref à se situer à ses côtés !

La direction de la FSU parle de « succès », de « reculs » du gouvernement. Mais il vient de faire passer le décret contre les enseignants-chercheurs ! Il est en train de liquider l'école maternelle avec les « jardins d'éveil ». La contre réforme des lycées est à nouveau sur les rails.

Or, la direction de la FSU porte une responsabilité majeure dans la défaite des enseignants chercheurs. D'abord en s'opposant au mot d'ordre de retrait de la réforme des concours. Cette revendication, celle des enseignants et étudiants, notre courant l'a défendue jusqu'au bout. Aujourd'hui

la direction fédérale négocie sa mise en œuvre dans les groupes de travail du ministre, elle participe en parallèle aux discussions pour casser le statut des fonctionnaires !

La FSU doit rompre la concertation avec le gouvernement – d'abord sur la réforme de la formation des maîtres (comme l'a fait le LKP en Guadeloupe refusant de participer aux États généraux d'outre-mer).

Elle doit proposer publiquement aux autres syndicats un véritable front uni anti Sarkozy sur les vraies revendications : arrêt des licenciements, rétablissement des postes supprimés, à bas les contre réformes, augmentation générale des salaires. Il faut préparer le combat d'ensemble pour en finir avec le gouvernement Sarkozy – Fillon. Dans ce but, **portez-vous candidats sur la liste Front Unique.**

Tout contact : roland.michel2@wanadoo.fr

Automobile, une industrie en

La crise économique mondiale a précipité la crise de l'industrie automobile. Ce pourrait être une formidable opportunité pour transformer un secteur hautement polluant. Mais les aides d'État manquent de conditions et les politiques d'ambitions.

Alors que toute l'Europe est en proie aux mêmes difficultés, certains pays étant certes plus touchés que d'autres (Espagne par exemple) les états européens ont choisi d'élaborer des plans nationaux de soutien à l'industrie automobile, alors qu'une réflexion com-

part avec des mesures générales destinées à soutenir les investissements et accélérer les grands travaux ; d'autre part en accordant des prêts aux deux grands constructeurs Peugeot et Renault, (3 milliards chacun) mais sur les 6 milliards d'euros de soutien à la filière automobile, seulement 10 % sont alloués à des démarches environnementales (les 400 millions d'aide à la recherche pour les véhicules électriques et les 200 millions d'euros du bonus-malus) L'attribution de ces aides sans aucune contrepartie environnementale, va donc à l'inverse de la politique affichée lors du Grenelle de l'environnement. Pour l'association WWF, ce plan « devrait être conditionné à des avancées concrètes de la part des constructeurs qui soient réalistes dès cette année : montage en série du stop-and-start* et des filtres à particules ; conditionner la prime à la casse à l'achat d'un véhicule faiblement polluant, moins de 120 g de CO₂/km... ». De plus, le président avait demandé un engagement de ne fermer aucun site et d'éviter les licenciements, ce qui n'a pas empêché Renault d'annoncer ensuite que 9 000 emplois seraient supprimés en 2009!

Ce qui pose le problème du contrôle

de l'argent public et de la conditionnalité des aides, mais aussi de la politique à mener dans ce secteur : quelle politique de transport, d'aménagement du territoire, quel urbanisme, quel type de voitures promouvoir ? Quels salariés pour les construire ?

Véhicules hybrides et électriques

Depuis déjà plusieurs années, les délocalisations en Europe centrale et orientale avaient affaibli l'industrie automobile en France, et la stratégie des industriels a été contestable tant par les choix faits que par le manque d'anticipation sur l'avenir. Des politiques qui misent sur le haut de gamme, en visant une catégorie de consommateurs à haut pouvoir d'achat, (boom des 4/4) même si Renault a développé la Logan mais initialement à destination de pays à faible niveau de vie. La réflexion sur la voiture hybride ou électrique a pris du retard. Et pourtant il y a matière là à développer de nouveaux emplois et de nouvelles qualifications en intensifiant la recherche pour l'innovation et le développement durable : en contrepartie de l'aide de l'État, les constructeurs doivent s'engager à développer les investissements en matière de recherche et à réorienter leur activité vers la fabrication des voitures propres. Et l'État a assuré un système de distribution électrique sur tout le territoire.

Le Meeddat ainsi que plusieurs acteurs publics et privés, dont EDF, France Télécom Orange, GDF Suez, Veolia Environnement, Vinci et La Poste, se sont engagés le 17 février 2009 à rédiger un cahier des charges autour d'un véhicule utilitaire léger électrique d'ici le mois de juin pour lancer des appels d'offres groupés par grands acheteurs dès cet été. Services d'État et collectivités territoriales (les premières concernées puisque le rayon d'action des véhicules municipaux est faible) restent cependant à l'écart.



© MUCCHIELLINI/AGF

L'automobile, premier client de la sidérurgie entraîne les hauts fourneaux dans sa crise.

munie et une cohérence des mesures seraient nécessaires pour éviter la concurrence mais aussi penser une politique à plus long terme.

En France, la production automobile s'est effondrée fin 2008, chutant de près d'un tiers. Le président de la République a alors lancé un plan de soutien à l'industrie automobile, d'une

La faillite de GM

Avec la faillite de General Motors, longtemps « la plus grande entreprise du monde », c'est une page de l'industrie automobile mondiale qui se tourne. « Ce qui est bon pour Général Motors n'est plus bon pour l'Amérique » semble-t-il ! Avec une action qui se vend moins d'1 dollar à la bourse, contre 50 il y a quelques mois, le géant américain, (mais surtout ses salariés) paie lourdement ses erreurs stratégiques et son choix des « light trucks », au profit des classes aisées, et aux dépens des familles modestes pour laquelle une nouvelle « Ford T » aurait sans doute été

bienvenue ! C'est l'État américain qui détendra désormais 60 % des actions du groupe restructuré, une quasi-nationalisation, même si l'État fédéral annonce vouloir revendre ses parts « dès que possible ». Il n'emploiera plus qu'une moitié des salariés actuels, et ne garde que quatre marques : Cadillac, Chevrolet, GMC et Buick. Les autres seront vendues, comme Opel, ou démantelées, tandis que le nombre de concessionnaires sera réduit. En 1962, General Motors employait 605 000 salariés et détenait 51 % du marché américain, en 2008 l'entreprise avait perdu la 1^{re} place au profit de Toyota.



L'usine modèle de Volks Wagen à Dresde.

© MUCCHIELLI/NAJA

Un enjeu écologique et social

Une conversion de l'industrie automobile est donc indispensable, elle est un enjeu écologique majeur, mais aussi un pôle d'emploi important. Elle doit s'accompagner de politiques publiques en faveur des alternatives à la route comme le transport ferroviaire et le développement des transports en commun. Cela suppose aussi de la part des organisations syndicales un effort important pour s'approprier les questions de formation, en lien avec les évolutions d'activités, de processus, de métiers, mais aussi selon Jacques Perrat, » pour affronter la globalisation, les délocalisations et la concurrence des pays à bas coût de main-d'œuvre, en faisant des propositions pour développer des activités à la fois en France et dans des pays émergents. »

ELIZABETH LABAYE

*Le système Stop and Start se caractérise par l'arrêt du moteur juste avant et pendant l'immobilisation du véhicule (feux tricolores, embouteillages...). Sa remise en fonction est automatique et instantanée au « lâcher » de la pédale de frein lorsque le conducteur souhaite repartir. Il équipe certains véhicules Peugeot et Citroën

2 questions à Jacques Perrat : « la crise est aussi une opportunité »

Quelle intervention publique peut-on promouvoir ?

Partout, les gouvernements apportent des sommes importantes pour soutenir les constructeurs automobiles (surtout sous forme de garantie de prêt, de prêts remboursables et d'aides à la recherche), ce qui ne suffit pas toujours (faillite de GM) et en ordre dispersé (pas de plan européen anticrise). Les salariés et les citoyens pourraient peser bien davantage, d'autant que les collectivités territoriales (Régions surtout) abondent largement ce financement. L'autre moyen d'action publique ce sont les normes, environnementales notamment. Là encore il y a amorce d'intervention, surtout au niveau européen, mais la crise permet aux constructeurs d'obtenir des dérogations dans la mise en œuvre des restrictions les

plus drastiques. Là encore, il y a des marges d'action syndicale et citoyenne.

Et l'action syndicale ?

C'est compliqué car il faut résister contre les mauvais coups immédiats (renvoi des intérimaires, réductions de production, premiers plans de suppressions de postes, baisse de revenu, réorganisation de la production vers plus de flexibilité...) tout en ne laissant pas les perspectives d'avenir aux seuls patrons. D'où les initiatives de la CGT pour allier résistance et ouverture de perspectives : journées d'étude sur la crise, groupes de travail sur le véhicule du futur, accord avec Greenpeace France et l'UIC Que Choisir pour ne pas déroger à la mise en œuvre des nouvelles normes. C'est parfois l'occasion de se réapproprier



Jacques Perrat, chercheur à l'ADEES - Rhône-Alpes.

les questions de choix industriels, comme à Renault Trucks Vénissieux concernant la gamme des moteurs. Les difficultés amènent aussi à rechercher des montages à la fois financiers, industriels et couplés avec les capacités d'innovation, comme pour Metaltemple (Savoie) où la CGT a engagé un travail avec le pôle de compétitivité Via-Méca. La crise évidemment très négative pour les salariés, est une opportunité pour le mouvement syndical de s'approprier des terrains trop longtemps abandonnés au patronat.

Voix de la Méditerranée, poésie à Lodève

«...Les poètes disent ce que l'on nous apprend à ne jamais exprimer et qui demeure enfoui, tu, ignoré, en ce point intime et sensible de chacun. C'est à cette parole-là qu'invitent les poètes. C'est cette parole-là que chacun de



ceux qui se déplacent pour les écouter reçoit comme sienne, avec cette impression de secrète familiarité que l'on peut éprouver en reconnaissant les mots que l'on n'a pas soi-même formulés... ». C'est ainsi que la directrice du festival, Maïthé Vallès-Bled, présente le propos des Voix de la Méditerranée. La poésie prend ses quartiers d'été à Lodève, du 18 au 26 juillet. Pendant 9 jours, plus de 80 poètes venant de tous les pays méditerranéens investissent les rues, les places, les cours, les cafés... de Lodève. Au gré d'une trentaine de manifestations quotidiennes, leurs voix se joignent à celles de conteurs, de comédiens, de chanteurs, de musiciens, en un foisonnement de rencontres. Une centaine de poètes et d'artistes, venus cette année de Bahreïn, de France, de tout le Maghreb, d'Arabie Saoudite, d'Espagne, d'Albanie, de Croatie, d'Égypte, de Libye, de Grèce, d'Israël, d'Italie, de Syrie... enrichiront un programme de 350 lectures, de spectacles et concerts. Dans le registre musical, on entendra Jane Birkin, Cesaria Evora et Arthur H. Textes courts ou slam, le public est lui aussi convié à deux ateliers d'écriture. « Chacun cherche son slam » explore les ressources de cette écriture rythmique destinée à être dite. L'autre atelier, celui de l'écriture spontanée, invite à jouer avec les mots, les idées, les images, laissant émerger des textes courts au fil de la pensée créatrice. www.voixdelamediterranee.com

Hip-hop cubisme Picasso

Dédiée à Pablo Picasso, une création chorégraphique visite la vie de l'artiste. En ouverture, l'action-painting d'un plasticien lie le cubisme né en 1907 et la danse Hip-hop d'aujourd'hui, puis danseurs et élèves en formation à l'atelier de Hip-hop Soul Style s'élancent devant une projection d'images. Les 12 et 13 juin à Aix-en-Provence.

Tél.: 04 42 16 11 70

Fête de la Musique

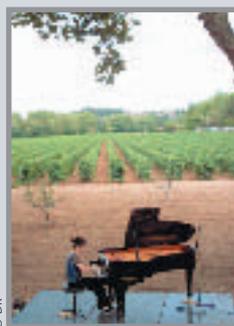
Pour sa 28^e édition, la très officielle Fête de la musique s'inscrit sous le thème populaire de « 50 ans de chanson



française ». Elle fêtera ainsi, en textes et en musique, les cinquante ans du ministère qui l'a fait naître. Chanson réaliste ou engagée, intimiste ou militante, rock ou métissée, compositions originales ou reprises... toutes les variantes de la chanson française résonneront le dimanche 21 juin 2009. fetedelamusique.culture.fr

Cabardièses de Pennautier

Depuis 10 ans, des pianistes virtuoses sont les invités des Cabardièses.



Au théâtre Na Loba de Pennautier (près de Carcassonne), dans les vignes des domaines de l'Aude ou encore au musée du piano de Limoux. Les Cabardièses Du 29 juillet au 4 août.

Chalon-sur-Saône

Le 2^e festival d'art de rue en France tente une ouverture du côté de la danse pour sa 23^e édition. Danse urbaine ou contemporaine mais aussi cirque, théâtre, opéra lumière, spectacle sonore sont au programme. Les déambulations de Generik Vapeur, la danse de la compagnie Pernette, l'humour absurde des Délices DADA figurent parmi les créations 2009 du In. Chalon-sur-Saône prête ses rues à la fête, du 22 au 26 juillet, tandis que la journée du festivalier s'achève avec les folles nuits de l'Abattoir. chalondanslarue.com/

Montpellier Danse 2009

Montpellier Danse réunit chaque été les artistes qui font l'actualité de la danse. Angelin Preljocaj, Israel Galvan ou encore Bianca Li viennent présenter leur création. Mathilde Monnier, la directrice du Centre chorégraphique national de Montpellier. L'objet du festival étant aussi de faire connaître les jeunes talents, des inconnus viendront de toutes les

nations et les compagnies régionales feront partie de la programmation. Pour tout amateur, la garantie de découverte est assurée. Quatre chorégraphes espagnols sont au programme de cette édition, Mercedes Ruiz, Israel Galván, Andrés Marin et Bianca Li. Liés au flamenco et à son évolution, ils l'abordent chacun à leur manière. montpellierdanse.com

Radio-France et Montpellier

Le Festival de Radio-France et Montpellier Languedoc Roussillon fête sa 25^e édition en invitant à nouveau le premier jeune soliste du festival en 1985. Le pianiste Sergueï Edelmann a répondu à l'invitation, plaçant cette édition sous le signe de l'amitié. D'ailleurs, les artistes amis du festival viendront encore nombreux, du 13 au 31 juillet, à Montpellier Evgueny Kissin, Mario João Pirès, Marius Brenciu, Aldo Ciccolini, Brigitte Engerer, Nicola Beller Carbone, Katia et Marielle Labèque, Menahem Pressler, Jean-Yves Thibaudet, HK Gruber, Boris Berezovsky, Alexander Kniazev, Silvia Marcovici... www.festivalradiofrancemontpellier.com



Avignon, avec Wajdi Mouawad

L'événement de l'édition 2009 du plus grand rendez-vous théâtral en Europe s'appelle Wajdi Mouawad, qui en est l'artiste associé. Le programme est à la mesure de cet homme de théâtre libanais qui vit à Montréal. Du 7 au 29 juillet.

En prenant la direction du Festival d'Avignon, Hortense Archimbault et Vincent Baudriller ont créé l'artiste associé. Une sorte de super conseiller aussi bien pour la programmation que pour l'esthétique théâtrale. Wajdi Mouawad, auteur, acteur et metteur en scène (*metteur en esprit*, dit-il, car il réalise avec tous ses collaborateurs un travail dont le but affiché est de « contaminer le spectateur ») occupe cette année la prestigieuse fonction. « Pendant deux ans, expliquent Hortense Archimbault et Vincent Baudriller, nous avons dialogué sur l'importance du récit et de la mémoire, du théâtre, de la peinture et de la littérature, et échangé sur notre relation à un monde en plein bouleversement. »

Et cet échange a finalement imposé des choix pour la composition du programme. « Forts de ce dialogue, nous avons invité des artistes à venir créer des œuvres pour cette 63^e édition du Festival d'Avignon. »

LA GUERRE, THÈME THÉÂTRAL

Wajdi Mouawad allumera les projecteurs sur la Cour d'Honneur du Palais des Papes avec sa création *Littoral, Incendies et Forêts*. Il s'agit des trois premières parties d'un quatuor appelé *Le Sang des promesses*, qui seront données en une même nuit dans la Cour d'honneur et la quatrième, *Ciels*, sa nouvelle création, à Châteaublanc. Vingt-deux acteurs entraînés par quatre personnages qui partent à la recherche de leurs origines vont écrire une grande odyssee qui dure toute la nuit. « *L'exil, la recherche d'identité, la quête du père, les frustrations dues à l'absence ou à la mort, les tourments de l'enfance écartelée* » sont les objets de la triple aventure.

Comme en écho, le cinéaste israélien Amos Gitai présente à la Carrière de Boulbon *La Guerre des fils de lumière* contre les fils des ténèbres d'après le texte de l'historien juif et latin Flavius Josèphe, *La Guerre des Juifs*, racontant la prise de Jérusalem par les Romains.

Une guerre encore, civile également, celle du Congo-Brazzaville que traite *Les inepeties volantes* de **Dieudonné Niangouna**.



© RAYNAUD DE LAGE

Wajdi Mouawad dit préférer à la notion de metteur en scène celle de « metteur en esprit », car il réalise avec tous ses collaborateurs un travail dont le but affiché est de « contaminer le spectateur ».

Dans la même thématique, *Le Préau d'un seul* de **Jean-Michel Bruyère** s'intéresse à la réalité du camp d'internement administratif, cherchant à provoquer en tout visiteur un état d'intranquillité. Enfin, compatriotes et contemporains de Wajdi mouawad, **Lina Saneh** et **Rabih Mroué** présentent *Photo-Romance* à la Salle Benoît XII, une pièce qui se passe à Beyrouth en 2006, juste après l'attaque israélienne. L'histoire est la même que celle du fabuleux film

d'Ettore Scola *Une journée particulière*. La guerre, les conflits, les barbaries mettront ainsi Avignon au cœur d'un humanisme mondial. La programmation fera également la place aux grands textes, avec par exemple une pièce de **Thomas Bernhard**. Mise en scène par le prédécesseur de Wajdi Mouawad au Centre national des Arts d'Ottawa, **Denis Marleau**. Et bien sûr aux turbulents **Jan Fabre** et **Jan Lauwers**.

JACQUES MUCCHIELLI

Le théâtre Off

Le Off présente du 8 au 31 juillet un millier de spectacles très prisés par les festivaliers. De ce fait, la publication du programme recensée par l'Association festival et compagnies (AF&C) pend du temps. On le trouve bien sûr sur internet, à l'Office du tourisme de la ville et à la maison du Off.

Le Off, c'est avant tout le creuset de l'énergie des jeunes ou des petites compagnies qui tentent Avignon avec enthousiasme et sacrifice tant les prix sont élevés pour elles. Allez donc les voir, elles valent le coup. Vous ne vous ennuierez jamais, et plusieurs d'entre elles seront ou ont été dans le In qui ne boude plus le Off.

www.avignonleoff.com (site de l'AF&C)

Festivals pas ordinaires

Plusieurs milliers de manifestations culturelles traversent l'été hexagonal. Dans cette pluie de festivals merveilleux, nous avons opéré une sélection des plus surprenants.

Le plus féminin Rencontres de musiciennes à Ouessant

C'est la neuvième édition de ce festival pas comme les autres. Du 3 au 6 août, sur l'île d'Ouessant, « l'île aux femmes », des musiciennes proposent divers concerts. L'édition passée fut dédiée à la compositrice amie de Litz, Marie Jaëll. Celle de cette année rendra hommage à Louise



Delphine Bardin
au Festival des Musiciennes à Ouessant.

Farenc (1804-1875). Autant de compositrices que la renommée a oublié.
Île d'Ouessant
Tél. : 02 98 44 24 96
www.musiciennesaouessant.com

Le plus chantant Festival du chant de marin

Du 7 au 9 août, les chants de marin raisonneront à Paimpol. Accueillant les musiques du monde, le port breton reçoit également pour l'occasion près de 300 navires venus du monde entier. Le festival fête ses vingt ans avec Sergent Garcia, l'orchestre cubain du Buena Vista, les Tambours du Bronx, Alan Stivell et des dizaines d'autres invités.

Paimpol - Tél. : 02 96 55 12 77
www.paimpol-2009.com

Le plus théâtral Rencontres internationales du Théâtre en Corse

Depuis qu'il s'est mis en tête de faire vivre du théâtre de qualité dans son île, l'acteur Robin Renucci va de succès en succès. Plus de 100 000 festivaliers se pressent sur les gradins de différents villages où le festival arrête ses équipes pour des pièces du réper-

toire, mais aussi pour du théâtre contemporain. Professionnels et amateurs se côtoient du 7 juillet au 9 août. Ajoutons que l'Aria, association qui organise le festival, travaille toute l'année avec les scolaires et propose des stages aux passionnés.

Corse - Tél. : 04 95 61 93 18
www.aria-corse.com

Le plus royal Les Fêtes de Versailles

Si vous n'avez jamais assisté à une nuit des Grandes eaux de Versailles, tentez de réparer cette erreur du 20 juin au 22 août. Mais là ne s'arrête pas le programme de ces fêtes royales qui est varié et de qualité. On peut écouter Roberto Alagna ou Barbara Hendricks, le chanteur Christophe ou Juliette Gréco, Offenbach ou Mozart, Molière ou Edmond Rostand. Les Ballets de Preljocaj présentent également une version très contemporaine de Blanche Neige et le Groupe F un spectacle pyrotechnique époustouflant. Royal quoi!

Versailles
Tél. : 01 30 83 78 89
chateauversaillesspectacles.fr



Le ballet Blanche Neige, de Preljocaj.

Jazz à Junas

Tout le jazz à la portée de tous, c'est l'ambition de Jazz à Junas. Pérénisant l'échange musical international qui fait le succès du festival gardois, le jazz hongrois rencontre cette année les grands noms français et américains. Après les Pays-Bas en 2006, la Norvège en 2007, la Sardaigne en 2008. Forte d'une longue tradition musicale, la Hongrie est à l'origine d'un mouvement jazz particulièrement créatif. L'édition 2009 de Jazz à Junas est donc l'occasion d'une rencontre unique entre des musiciens hongrois méconnus et des incontournables de la scène jazz internationale. Des découvertes hongroises comme Gabor Gadó, Mihály Dresch, Mihály Borbély, Akosh, Daniel

Szabó partageront la vedette avec les Français Henri Texier, Michel Portal, Louis Sclavis, Jean-Pierre Drouet et des figures emblématiques venues des Etats-Unis comme Archie Shepp ou David Krakauer. De jeunes talents français comme Manu Codjia, Sébastien Boisseau, Christophe Monnot, Matthieu Donarier sont également invités. Loin des grands festivals avec leur carré VIP, Junas invite à découvrir ce qui fait l'essence de ce style musical, l'universalisme!



© DR

Le plus populaire Théâtre du peuple de Bussang

C'est une véritable institution. Installé en plein cœur de la forêt des Vosges, le théâtre à ciel ouvert de Bussang propose chaque été, du 14 juillet au 26 août, du théâtre populaire, dans le texte et dans la mise en scène, puisque les acteurs ne sont autres que les habitants du lieu qui répètent en général deux pièces tout au long de l'année. Cette pièce-là est présentée à 15 heures En soirée, place est faite aux professionnels pour une seconde pièce. Cela dure depuis 1895.

Bussang (Vosges) -
Tél. : 03 29 61 50 48



Le plus documenté
Les États généraux
du film documentaire

L'Ardèche recèle des trésors insoupçonnables. Ainsi des États généraux du film documentaire de Lussas, un petit village où se retrouvent sans prétention les professionnels du genre. Nul concours, seul le plaisir de partager la passion pour cette forme de plus en plus créative de cinéma. Pour sa vingt-et-unième édition, du 16 au 22 août, Lussas projetera des films de tous genres et accueillera Marcel Trillat.

Lussas (Ardèche)
Tél. : 04 75 94 28 06
www.lussasdoc.com

Le plus costumé
Fêtes nocturnes de Grignan

Depuis 20 ans, le château de Grignan, celui de Madame de Sévigné, se costume l'été pour donner des spectacles sur sa splendide terrasse qui domine la Drôme provençale. Cette année, Molière sera à l'honneur avec son Tartuffe du 6 juillet au 22 août.

Grignan
Tél. : 04 75 91 83 65
www.ladrome.fr

Les 40 ans de Woodstock : conférence-anniversaire du Festival

Le Festival de Woodstock (plus exactement le Woodstock Music and Art Festival) s'est tenu aux Etats-Unis, à Bethel, près de Woodstock dans l'État de New York, du 15 au 18 août 1969. Prévu pour 50000 spectateurs, il en accueillit plus de 450000.

Encore très présent dans l'imaginaire collectif, Woodstock conserve sa particularité dans l'histoire de la musique. Il a la saveur de l'utopie communautaire, de l'expérience spirituelle, à l'époque de la contre-culture et de l'underground. Fondé sur un mouvement de contestation qui marque la naissance de la culture rock, Woodstock reste à part dans le panorama des festivals



de musique dont la vocation est de s'adresser au grand public. Une journée anniversaire sera consacrée aux 40 ans du Woodstock Music and Art Festival. Organisée le 19 juin à Paris par le département de l'Audiovisuel de la BNF et l'association Décibel,

cette conférence croisera différentes approches et témoignages autour de la contre-culture, de sa genèse et de son héritage.

Petit auditorium, BNF, site François Mitterrand, Quai François Mauriac, Paris13 vendredi 19 juin, 10h00/20h00.

Rencontre avec **Christian Baudelot**, qui vient de publier avec Roger Establet une étude sur l'élitisme républicain à l'école.

Quels sont les principaux enseignements que vous tirez de l'analyse des études PISA ?

Si on compare le système éducatif Français à ceux d'autres pays de niveau équivalent qui participent aux évaluations PISA on s'aperçoit que la France se caractérise par la faiblesse de ses performances et par de fortes inégalités sociales. Il y a trop de mauvais élèves ayant des difficultés à suivre et à améliorer leurs résultats. On constate de grandes différences. D'un côté les meilleurs élèves français font jeu égal avec ceux des pays qui connaissent les résultats les plus élevés aux évaluations, la Finlande par exemple, et de l'autre, les plus mauvais se situent au niveau des pays qui affichent les niveaux les plus faibles comme la Turquie ou le Nouveau Mexique.

Quelles en sont les raisons ?

Le palmarès issu de PISA place la France parmi les mauvais élèves, mais il faut relativiser les choses. Constaté que notre pays se situe dans le gros du peloton nous oblige à revoir un système conçu pour sélectionner et fabriquer une élite. Les systèmes qui obtiennent les meilleurs résultats aux PISA, sont ceux qui parviennent à réduire l'écart entre les élèves les moins avantagés culturellement et économiquement et les autres. On constate donc que plus un système éducatif est juste socialement, plus il est bon sur au niveau de ses performances. Réduire les inégalités doit être une façon de relancer le système, de le rendre plus efficace. L'école républicaine doit œuvrer à la neutralisation des obstacles qui surgissent devant les élèves, sans quoi elle ne fait que les creuser et en faisant cela, elle ne fait pas boulot.

Vous relevez le redoublement comme une spécificité française, pourquoi ?

La place du redoublement dans le système scolaire est un autre point caractéristique.

« Un système trop élitiste, trop monocolore »



© DAVININAIA

La France possède le ruban bleu. PISA évalue ce que des élèves de 15 ans doivent savoir à la fin de la scolarité obligatoire. Selon ces évaluations, 40 % des élèves français de 15 ans sont en retard d'au moins une année. Parmi les pays participants aux évaluations, on trouve des taux limités à 10 %, certains vont jusqu'à 15 %, mais à 40 % il n'y a vraiment que la France et ce chiffre apparaît comme une incongruité. La comparaison avec les pays qui obtiennent les meilleurs résultats dément la certitude selon laquelle le redoublement produit de meilleurs résultats. La Finlande et le Japon ont une approche radicalement différente dans leur manière d'évaluer les élèves. Pour eux, la valeur d'un élève ne s'établit pas par comparaison avec les résultats des autres élèves, mais par rapport à sa propre progression. Cette manière de faire est au cœur des pratiques des enseignants, comparer un élève à lui-même oblige à individualiser les parcours et non pas à établir un classement. En France où l'on donne la note la plus haute et la note la plus

basse de la classe pour situer le niveau d'un élève, il y a une culture précoce du classement. La métaphore sportive nous aide à mieux comprendre la manière dont se passent les choses. Plus la masse de personnes pratiquant un sport est grande, plus il y a de chances de voir surgir des champions et une élite. C'est un peu ce qui se passe en France pour l'enseignement. En revanche on peut aussi considérer la compétition comme une façon de se dépasser soi-même. C'est l'exemple du marathon pour lequel le plus souvent l'important n'est pas le résultat mais cette capacité à dépasser ses propres difficultés.

Oui mais dans l'enseignement il y a aussi un objectif à atteindre, celui d'assimiler un programme. Pensez-vous qu'il faille baisser le niveau des programmes ?

À quoi sert-il d'élaborer des programmes dont on sait dès le départ qu'une partie des élèves n'arrivera pas à les acquérir et que seuls un nombre limité d'entre eux ira jusqu'au bout ? On fabrique un système injuste en sachant que seuls les enfants des familles « intellos » pourront réussir. Il ne s'agit pas d'appauvrir les programmes, mais de les penser différemment afin d'améliorer le système, de rendre les élèves plus autonomes en ne les enfermant pas dans un carcan taillé sur mesure pour les plus aisés d'entre eux. En France le système est trop élitiste, trop monocolore pour permettre une véritable mobilité sociale.

Christian Baudelot

Christian Baudelot (à gauche) et Roger Establet (à droite) viennent de publier chez La république des idées (Seuil), *L'élitisme républicain*. Les deux sociologues poursuivent leur travail commun, débuté en 1971 avec *L'école capitaliste*, par une étude qui analyse des résultats de PISA : en France l'école demeure profondément élitiste et inégalitaire.

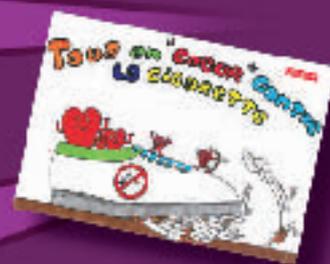
ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
PIERRE MAGNETTO

POUR UNE GÉNÉRATION 100% SANS TABAC

ÉDITION 2008/2009

Jamais

la première cigarette



Concours d'affiche (CM1/CM2)

Travail collectif du groupe « Les Walikas » (8-11 ans), du centre de loisirs CLSH Le Petit Prince de La Norville (91)



Concours de story-board (6^e/3^e)

Sophie Walzer, Julie Brettnacher et Emilie Schlichter, élèves de l'atelier artistique du collège Jules-Ferry de Wolpny (57), et leurs enseignants, Josyane Didier et Aurélien Zarrin

Découvrez tous les finalistes et le clip réalisé sur www.jamaislapremiere.org

FÉLICITATIONS AUX GAGNANTS !

Participez et faites participer les jeunes de votre entourage !

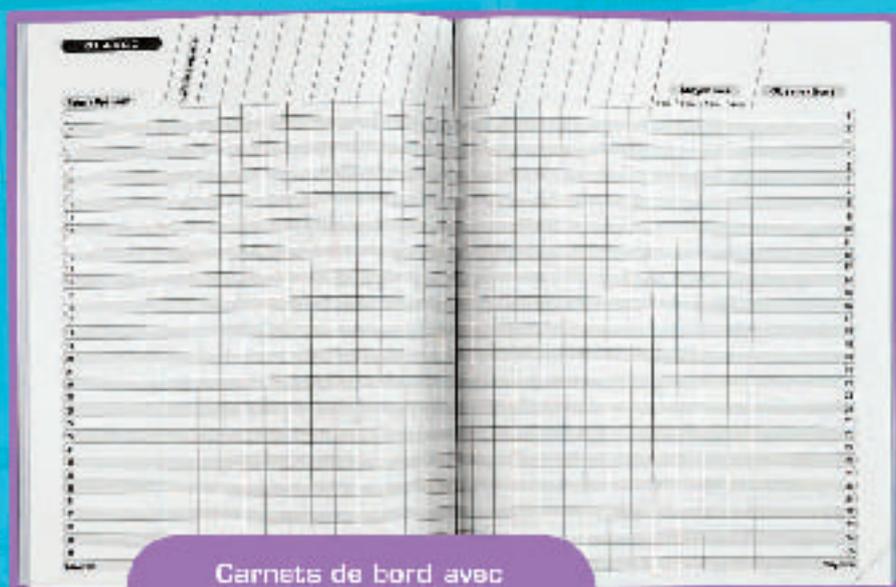
Une campagne nationale de prévention, créée par et pour les jeunes, avec 2 volets : un questionnaire d'enquête et un concours gratuit. **Pour en savoir plus** sur les modalités de participation à la prochaine édition (septembre 2009) ou pour toute question : www.jamaislapremiere.org • Marlène : 01 44 90 82 77.



Fédération Française
de Cardiologie

" Le Professeur[®] " de Quo Vadis

L'Agenda - Carnet de bord



Carnets de bord avec
bandeaux détachables

Calendriers
années scolaires

Emploi du temps

Vacances scolaires

Dates des conseils
de classe



Agenda une semaine par page
de fin août 2009 à début juillet 2010

Quo Vadis s'engage :



QUO
VADIS